

**MARIE
ÉPOUSE
MOHAMMED**



La protonotaire Rollande Pelletier n'a qu'un seul souci: les papiers. Sont-ils en règle? Si oui, va pour le mariage. Sinon, elle dirige le conjoint fautif aux bureaux d'Immigration Canada où il tentera d'obtenir une prolongation de son visa ou de son permis de séjour pour étudiant.

page A-3

**A la découverte des
grands ponts**



Sur la corde raide

page C-1

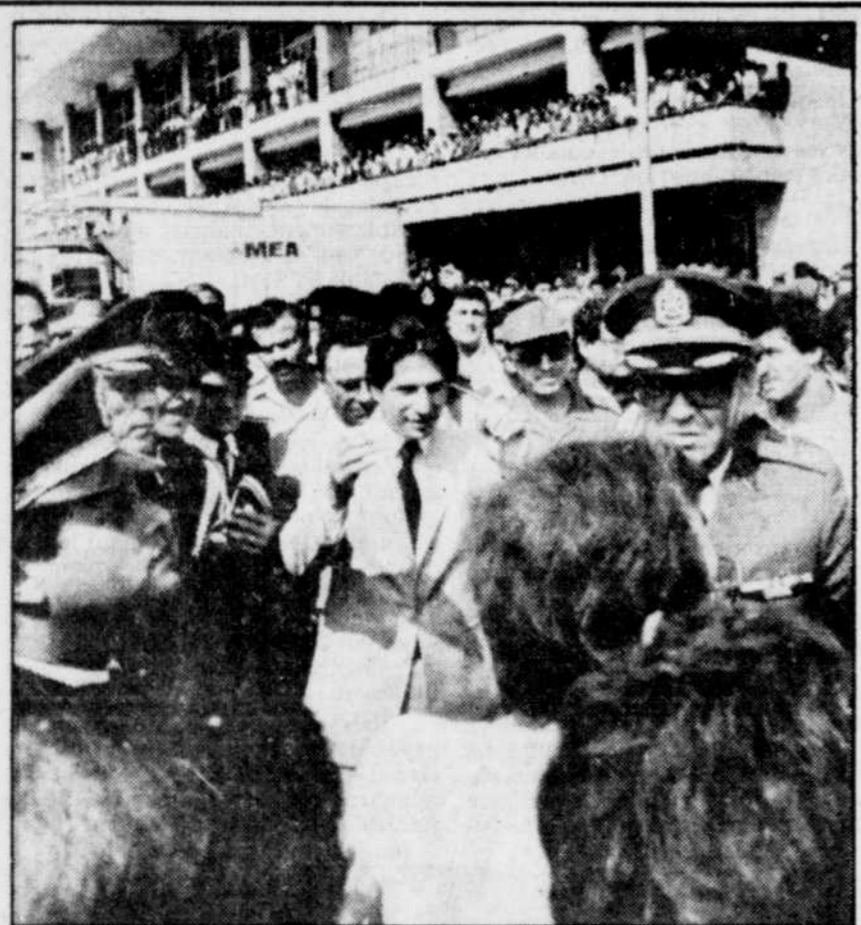
LE SOLEIL

Jouez au **BINGO SOLEIL**
35 000\$ à gagner

86e année, no 232
74 pages 5 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 1er OCTOBRE 1982

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.00
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



Le président Amine Gemayel est devenu, hier, le premier président libanais à se rendre dans le secteur Ouest de Beyrouth depuis la guerre civile de 1975-1976. Il a été chaleureusement accueilli à l'aéroport qui a été rouvert hier.

Beyrouth réunifiée

page D-1

**Ottawa
en faveur
d'un Etat
palestinien**

pages D-1 et D-4



**c'est arrivé
ce MATIN**

**L'Iran attaque
l'Irak**

(D'après AFP et UPI) — Les forces armées iraniennes ont lancé ce matin une autre offensive majeure contre l'Irak, cette fois sur le secteur centre du front, ont fait savoir ce matin les autorités de Téhéran. Les porte-parole militaires irakiens affirment cependant, pour leur part, avoir repoussé cette offensive.

L'assaut iranien s'est produit dans le secteur de la ville ira-

Voir A-2, IRAN

**Kohl succède
à Schmidt**

BONN (AFP) — Le chrétien-démocrate Helmut Kohl a été élu aujourd'hui chancelier ouest-allemand, succédant à ce poste au social-démocrate Helmut Schmidt.

M. Kohl a obtenu 256 voix lors du vote de défiance constructif au Parlement fédéral, soit sept voix de plus que la majorité absolue nécessaire pour renverser le gouvernement minoritaire de M. Helmut Schmidt.

Une large majorité des députés libéraux — 30 sur 53 — ont sans doute donné leurs voix à M. Kohl lors du scrutin secret, en plus des 226 députés CDU-CSU.

**Attentats
en Espagne**

MADRID (AFP) — Neuf attentats à l'explosif ont été commis au cours de la nuit de jeudi à vendredi, faisant de légers dégâts matériels, a-t-on appris de source sûre ce matin.

On confirmait ce matin de source officielle six de ces explosions contre trois banques de Mondragon (Guipuzcoa) et de Pampelune (Navarre), et contre trois agences pour l'emploi de trois localités de Biscaye (Bilbao, Baracaldo et Sestao). On a précisé de même source que les dommages matériels n'étaient pas très importants.

**Gel des salaires des fonctionnaires
Le pouvoir
d'achat serait
réduit de 6%**

par Pierre PELCHAT

La contre-proposition présentée, hier, par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, de gel des salaires pour ses 40,000 membres jusqu'au 30 juin 1983 représente une perte moyenne approximative du pouvoir d'achat de 6 pour 100 pour l'ensemble des 40,000 fonctionnaires et ouvriers du SFPQ.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy, au cours d'une conférence de presse pour faire part du contenu de la proposition qui a été remise aux négociateurs gouvernementaux.

Cette diminution du pouvoir d'achat représente la hausse du coût de la vie anticipée pour les six premiers mois de 1983 au cours desquels le syndicat a accepté le gel des salaires.

"Depuis le mois d'août, on ne négocie pas pour avoir des augmentations. On négocie pour éviter des pertes, pour sauver les meubles. On veut faire en sorte que les gens perdent le moins d'argent possible", a déclaré M. Harguindeguy qui affirme

vouloir se donner toutes les chances possibles d'éviter les coupures de salaires de 20 pour 100 prévues en janvier par la loi 70.

Plus précisément, la proposition syndicale signifie que 60 pour 100 des membres du SFPQ vont voir leur salaire gelé au niveau actuel jusqu'à la fin de juin 1983. L'autre 40 pour 100, soit ceux qui gagnent les salaires les plus bas, recevront une légère majoration de leur traitement de 1 pour 100 au maximum, rétroactivement au 1er juillet 1982.

Cette différence s'explique par le fait que le SFPQ a décidé d'appliquer une partie de la modulation proposée par le gouvernement dans sa demande de réouverture d'avril dernier qui avait pour effet de favoriser les bas salariés du secteur public.

Aucune baisse

M. Harguindeguy a insisté pour dire qu'aucun fonctionnaire ne subira

Voir page A-2,
FONCTIONNAIRES
autre texte, page A-4



Le Soleil, Jacques Deschênes
"On négocie pour sauver les meubles", a déclaré M. Jean-Louis Harguindeguy, en conférence de presse.

**100,000 demandes
de prêts-bourses**

par Lise LACHANCE

L'enveloppe budgétaire des prêts-bourses aux étudiants n'est pas fermée.

"Les dix derniers étudiants dont les demandes seront examinées dans les prochains jours recevront autant d'argent que les dix premiers à nous avoir adressé une requête pour l'an-

née scolaire 1982-1983", a affirmé au SOLEIL, hier, le directeur de l'aide financière au ministère de l'Éducation, M. Paul Boudreau. "Chaque dossier est analysé selon les règles de calcul en vigueur."

C'est hier que tombait, tel un couperet, la date limite de demande d'aide.

En fonction des besoins

Selon M. Boudreau, le budget des prêts-bourses est un des rares à demeurer ouverts au gouvernement. Une telle mesure s'impose, dit-il, puisque les sommes à débours sont fonction du volume de la clientèle aussi bien que de la baisse des revenus des étudiants, de leurs parents et de leurs conjoints. Dans la conjoncture actuelle, c'est un facteur de taille.

Même si toutes les demandes ne sont pas encore parvenues à la Direction de l'aide financière (le tampon de la poste devait être apposé avant minuit hier soir), les prévisions sont déjà dépassées, d'où la nécessité d'accroître le budget.

En matinée, M. Boudreau estimait à environ 92,000 le nombre de formules reçues. Il s'attendait à ce que le total, à la fin du dépouillement, frise les 100,000. Or, le budget initial a été établi à partir d'une estimation de 94,500, ce qui représente un écart de 5,500. D'où la nécessité de procéder à un ajustement financier.

L'enveloppe initiale réservée par l'État s'élève à \$120 millions en bourses, plus \$39 millions en intérêts sur les prêts consentis aux étudiants par les institutions financières, après garantie du ministère. Ces prêts devaient valoir \$114 millions.

Précisons que, l'an dernier, l'aide sous forme de bourses s'était chiffrée à \$101 millions. Si les conditions d'octroi avaient été maintenues, on aurait atteint pour l'année scolaire qui commence, un budget de \$127,6 millions. Toutefois, étant donné les compressions qui sévissent là comme ailleurs, la Direction de l'aide financière aux étudiants a vu son projet amputé de \$7,6 millions. Du même souffle, les candidats ont été prévenus que le montant du prêt auquel ils ont droit sera majoré de \$120 avant qu'ils puissent bénéficier d'une bourse.

Environ 42 pour 100 des étudiants de niveau post-secondaire (cégeps et collèges privés, universités) ont déposé une demande d'aide l'an dernier. Le pourcentage est plus fort à l'université: un étudiant sur deux fait appel aux ressources de l'État comparativement à un sur trois dans les cégeps et collèges. Autre précision: il y a proportionnellement autant d'étudiants des maisons d'enseignement privées que des institutions publiques qui recourent au régime des prêts-bourses.

Autre texte, page A-2

**Le Conseil économique suggère
une injection de \$2 milliards**

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — Dans son prochain budget, le gouvernement fédéral devrait stimuler "modérément" la reprise économique qui s'amorce actuellement en injectant quelque \$2 milliards sous forme de réduction d'impôts, plutôt que d'augmentation des dépenses.

C'est ce que recommande le Conseil économique du Canada, dans son 19e exposé annuel, intitulé "Les Temps difficiles: politiques et contraintes", qui a été publié, hier, à Ottawa.

"Une réduction des impôts de l'ordre de \$2 milliards ne compromettrait pas les efforts anti-inflationnistes du gouvernement, mais indiquerait aux milieux d'affaires que les autorités fédérales sont fermement déterminées à améliorer l'emploi et la performance de l'économie", dit le Conseil économique.

Du côté du gouvernement, on s'est montré prudent face aux recommandations du Conseil économique; M. Don Johnston, à peine nommé nouveau ministre d'État au Développement économique, déclarant que les politiques fédérales étaient déjà orientées dans la voie de la relance économique.

"Nous avons déjà commencé avec un déficit de \$20 milliards", a simplement lancé M. Johnston, qui a ajouté que les recommandations du Conseil économique devront être étudiées par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde.

Toutefois, le conseil reconnaît qu'une stimulation budgétaire modérée "n'aura pas en elle-même un effet très important sur l'économie",

puisque'elle ne réduirait le chômage que d'un demi-point de pourcentage.

Par contre, ajoute le conseil, une telle initiative pourrait encourager les gens d'affaires à investir dans la construction d'usines, l'achat d'é-

quipement et l'accumulation de stocks.

Quant aux options offertes pour le gouvernement pour réanimer l'économie, le conseil souligne une réduction de la taxe de vente au niveau du fabricant, une réduction de l'impôt

des sociétés et une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Chacune de ces composantes d'un programme de relance comporte des avantages et des inconvénients.

Voir page A-2, CONSEIL

**CTCUQ: un mandat de
grève sera réclamé**

par Pierre-Paul NOREAU

Un mandat pour déclencher une grève générale si nécessaire et une contre-proposition salariale basée sur la parité avec les chauffeurs d'autobus de Montréal, telles sont les deux résolutions majeures que soumettra l'exécutif du syndicat des chauffeurs d'autobus de la CTCUQ à ses membres ce soir en assemblée générale.

Les représentants des chauffeurs à la table de négociations tiennent à s'appuyer sur une base solide dans leurs rapports de force avec les administrateurs de la Commission de transport. Un vote massif en faveur du déclenchement de la grève advenant que chacun reste sur ses positions, demeure l'argument ultime pour faire bouger la partie patronale.

L'assemblée générale a été convoquée pour la nuit prochaine à 1h30 au Centre municipal des congrès. "C'est le seul moment de



la journée où tous les chauffeurs sont disponibles. Il aurait aussi été possible de réunir nos membres pour une journée d'étude, mais les délais nécessaires auraient reporté l'échéance trop loin" a expliqué le président du syndicat M. Claude Noël.

Il n'est toujours pas question selon ce dernier de faire discuter la deuxième proposition avancée par la Commission de transport en début de semaine, proposition qui constituait un recul par rapport aux offres initiales. "Nos membres avaient rejeté majoritairement la première; M. Bouchard a pris la décision à la place des chauffeurs en présentant des offres moindres".

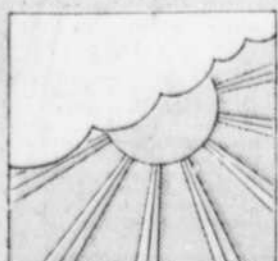
Objectif: parité

"Notre contre-proposition va s'articuler autour de l'entente intervenue entre les chauffeurs et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), notre objectif étant toujours la parité. Nous allons pouvoir cesser de discuter sur la base d'hypothèses."

M. Noël n'a cependant pas dé-
Voir page A-2, CTCUQ

sommaire

- Annonces classées D-2 à D-12
- Arts et spectacles C-6 à C-8
- Bridge D-8
- Carrières et professions B-4
- Décès D-13
- Économie-finances B-2 et B-3
- Editorial A-10
- Feuilleton C-9
- Horoscope D-11
- Information régionale A-6 à A-8
- Loterie A-2
- Monde D-1 à D-13
- Mot mystère D-5
- Mots croisés D-10
- Où aller à Québec C-9
- Page des lecteurs A-11
- Page documentaire A-9
- Patron D-12
- Sport C-1 à C-5
- Télévision C-8



Dégagement graduel et plus frais demain avec vents modérés. Minimum de 5 à 7 la nuit prochaine, maximum de 13 à 15 demain à Québec. Neuf chances sur dix qu'il ne pleuve pas...

détails, page D-2

Rivière Georges: le pilote manque toujours à l'appel

par Lucien LATULIPPE

Le pilote du Cessna 185 qui s'est renversé, lundi, en amersissant sur la rivière Georges, à quelque 250 kilomètres au nord-est de Schefferville, manquait encore à l'appel, hier soir.

M. Guy Suss, âgé de 33 ans, de Montréal, a quitté la scène de l'accident, vers 5h mardi, avec l'intention d'aller chercher du secours au camp n° 10, sur la rivière Georges. Il avait à traverser quelques rivières dont une grosse et l'on se perd en conjectures sur son sort.

Il y avait deux pouces de neige au sol dans cette région éloignée du Nouveau-Québec, hier. Il ventait encore passablement et ainsi les recherches ont-elles été limitées. A cause du vent, les hélicoptères n'ont pu y participer.

La Sûreté du Québec précise que des recherches ont été faites par terre, hier, sur le côté est de la rivière, mais les chercheurs n'ont, semble-t-il, découvert aucun indice. Si le temps le permet, aujourd'hui, l'hélicoptère de la SQ va tenter de rejoindre Wedge Point pour y transporter un chien pisteur et son maître. Hier, il a quitté Baie-Comeau, mais il a dû rebrousser chemin.

De son côté, le ministère fédéral des Transports fait savoir que ses enquêteurs et celui de la SQ ont été conduits, hier, sur la scène de la tragédie par un appareil des Forces armées. On doit tenter de tirer le Cessna 185 sur la rive afin de pouvoir l'examiner à fond.

A l'endroit de l'accident, la rivière Georges a quelque 2,000 pieds de largeur et l'hydravion s'est abîmé à quelque 700 pieds de l'une des rives.

Rappelons que cet accident a fait une victime. M. Jean-Louis Boudreau, âgé de 42 ans, de Loretteville, a péri en voulant regagner la rive à la nage, vers 8h mardi, après avoir passé la nuit sur les flotteurs de l'appareil renversé.

Marcel Ménard, de Schefferville, qui avait également passé la nuit sur le Cessna, a été secouru, mardi midi, par le pilote d'un hydravion qui vint se poser près de lui.

Dans la soirée de lundi, M. Suss avait pu regagner la rive à la nage et, après avoir passé la nuit sur la rive, il est parti chercher du secours.



Le mauvais sac

C'est la somme de \$250,000 US que cet enquêteur de la Brink's a récupéré d'un homme d'affaires américain qui l'avait reçu par erreur à une banque montréalaise... Sans le savoir, il la transporta à son domicile de New York où des policiers l'attendaient.

Accord accepté par les chauffeurs de la CTCUM

MONTREAL (d'après PC) — Les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal ont accepté massivement hier matin, à l'occasion d'une réunion générale, l'entente de principe intervenue entre leur syndicat et la partie patronale.

Les syndiqués, réunis au Centre

Paul-Sauvé, ont accepté à 81,4 pour 100 les offres de la compagnie.

Le nouveau contrat comporte des augmentations de salaire de l'ordre de 12,8 sur 100 réparties sur deux ans, de même que des garanties de rattrapage si l'inflation excède 10 pour 100 cette année et 8,8 pour 100 l'an prochain.

Sillery: blessures graves au conseiller Roland Dagneau

M. Roland Dagneau, conseiller de Sillery, a été gravement blessé, hier soir, par un arbre qu'il venait d'abattre sur le Chemin du Foulon. Il aurait été touché à la tête et aux jambes.

Agé de 58 ans et échevin à Sillery pour un sixième terme, M. Dagneau était avec des amis lorsque l'accident s'est produit. Selon la police de Sillery,

une corde avait été fixée à l'arbre pour le faire tomber dans la direction voulue.

L'arbre les a déjoints et il a chuté dans les mauvais sens. M. Dagneau qui était tout près a voulu s'éloigner, mais l'arbre s'est abattu sur lui.

L'accident s'est produit sur la propriété d'un ami à qui le conseiller Dagneau voulait rendre service en participant à l'abattage.

IRAN (Suite de la première page)

kienne de Mandali, à une centaine de km de Bagdad. Six postes frontaliers auraient été repris et 150 km de territoire reconquis par les "combattants de l'Islam", affirme la radio iranienne qui précise en outre que le front ouvert s'étend sur une longueur de 21 km, et que la route menant vers la capitale irakienne est maintenant ouverte.

Bagdad affirme pour sa part

qu'une série de contre-attaques ont neutralisé cette offensive.

Des informations concordantes faisaient état ces derniers jours à Téhéran de préparatifs en vue d'une offensive iranienne contre l'Irak et des concentrations de troupes exceptionnellement importantes sur le front avaient été signalées par les attachés militaires en poste dans la capitale iranienne.

Commandant de l'Iliouchine 62 arrêté

LUXEMBOURG (AFP) — Le commandant de bord de l'Iliouchine 62 qui a pris feu mercredi soir peu après son atterrissage à l'aéroport de Luxembourg a été arrêté et emprisonné pour refus de déposer devant le juge d'instruction, a-t-on appris aujourd'hui, de source policière à Luxembourg.

Son copilote, hospitalisé à Luxembourg et qui refuse éga-

lement de répondre aux questions des enquêteurs est gardé à vue dans sa chambre d'hôpital.

Le troisième membre de l'équipage, l'ingénieur mécanicien, qui s'est montré plus coopératif avec les autorités luxembourgeoises, a été laissé en liberté.

L'accident a fait six morts et 28 blessés, dont 4 grièvement.

CONSEIL (Suite de la première page)

dit le conseil, qui soutient qu'une réduction de la taxe de vente serait attrayante pour stimuler le marché présentement léthargique des biens durables et exercer une pression à la baisse sur les prix, tout en demeurant toutefois limitée parce que les vêtements et les aliments en sont exclus.

Une réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés pourrait contribuer à atténuer le problème des liquidités qui frappe actuellement les entreprises et à améliorer la confiance des milieux d'affaires, même si dans la conjoncture actuelle, les investissements ne seraient vraisemblablement pas très sensibles à un allègement de l'impôt sur les sociétés, croit le conseil.

Une diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers permettrait d'accroître la consommation de façon générale et de favoriser une relance, mais il pourrait s'avérer difficile de procéder à une réduction équitable de l'impôt, la législation n'étant pas encore complétée sur les dernières modifications des deux derniers budgets.

Par ailleurs, le conseil prévoit une légère reprise de l'activité économique, qui ne permet pas cependant d'espérer une réduction sensible du taux de chômage ou de l'important déficit fédéral au cours des cinq prochaines années.

Le taux d'inflation se situera en moyenne à 11,4 pour 100 cette année, mais passera à 7,9 pour 100 de 1983 à 1985. Il devrait atteindre de 7,2 pour 100 au milieu de la décennie.

Le taux de chômage devrait s'établir en moyenne à 10,5 pour 100 en 1982 et se maintenir légèrement au-dessus de 10 pour 100 à moyen terme, l'économie continuant de fonctionner en-deçà de son potentiel, dit le rapport du CEC.

Le conseil estime d'autre part que la pénurie actuelle de logements ne fera qu'empirer au cours des prochaines années, en raison de taux d'intérêt élevés et d'une faible croissance du revenu personnel disponible, et l'on prévoit un déficit cumulatif de 215,000 logements en 1987.

CTCUQ (Suite de la première page)

voilà le contenu exact de cette contre-proposition syndicale qui sera soumise aux chauffeurs ce soir. Sa formulation définitive sera établie dans la journée d'aujourd'hui.

Chose certaine, elle va permettre de combler l'écart de 9 pour 100 avec la CTCUM qui existait avant le règlement intervenu à Montréal. A cela devra s'ajouter ce qui a été obtenu cette semaine par les collègues de la métropole, soit 12,8 pour 100 d'augmentation sur deux ans, plus une indexation partielle si l'inflation excède 10 pour 100 cette année et 8,8 pour 100 l'an prochain. "Et cette indexation est intégrée aux salaires et non pas remise comme montant forfaitaire" précise M. Noël.

Le président prévient de plus qu'il ne faut pas s'imaginer que le salaire soit la seule cause de conflit.

La protection des chauffeurs pendant leur droit de conduire pour des motifs de santé est également jugée primordiale. "Il n'est pas question d'abandonner les garanties à ce chapitre. La CTCUQ veut reculer sur certains points, ce qui aurait pour effet que cinq de nos membres perdraient leur emploi d'ici la fin du contrat".

"La plupart des autres éléments en jeu ne constituent pas des obstacles majeurs nous a déjà dit la CTCUQ. J'espère qu'ils continueront sur cette même voie lorsque viendra le temps de les aborder" concluait M. Noël.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 16h30

647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1200".

FONCTIONNAIRES (Suite de la première page)

de coupure de salaire. Cependant, les échelles de traitement proposées pour certains emplois sont inférieures aux salaires versés actuellement.

Pour éviter des diminutions sur les chèques de paie, le SFPQ suggère que ces fonctionnaires, qui sont au nombre de 24,000, continuent à recevoir leur plein salaire mais qu'ils soient considérés "hors échelle".

Si on prend l'exemple d'un agent de bureau classe "nominale", échelon 9, son salaire hebdomadaire va demeurer à \$376 cependant que l'échelle proposée par le SFPQ prévoit \$371 par semaine. Par contre, l'agent de bureau, échelon 1, va passer de \$279 à \$282 par semaine.

D'autre part, le syndicat demande des ajustements salariaux pour certains corps d'emploi moins bien payés et qui sont composés d'une forte majorité de femmes. Un rattrapage de \$300 par année ou \$6 par semaine est

demandé pour les secrétaires, les bibliotechniciens, les inspecteurs en établissements industriels et commerciaux et les techniciens en économie domestique. Cette demande touche environ 3,000 fonctionnaires.

En ce qui concerne les ouvriers, le syndicat demande que le rattrapage de 2 pour 100 proposé par le gouvernement le 1er avril 1983 soit rétroactif au 1er juillet 1982. En plus, des ajustements sont demandés pour 200 machinistes, ouvriers agricoles, préposés au matériel et poseurs de signalisation routière.

Avec cette contre-proposition, le SFPQ renonce à l'ajustement salarial de 2,73 pour 100 du 14 octobre et le montant forfaitaire s'y rattachant pour la période du 1er juillet au 14 octobre. En plus, le syndicat laisse tomber le rattrapage salarial de 2,8 pour 100 prévu le 1er janvier 1983, en vertu de la convention collective actuelle.

Mises à pied à l'Alcan

ALMA (PC) — Au moins une douzaine de travailleurs de l'aluminerie de l'Alcan, à Alma, seraient mis à pied à la fin de l'année si la compagnie met en application son programme qui prévoit l'abolition de postes dans son service d'entretien et sa salle de cuves.

La compagnie a avisé que d'ici le 31 octobre, elle entend congédier 11 employés dans la salle de cuves, ré-

duisant ainsi le nombre de travailleurs de 71 à 60.

Un porte-parole de la compagnie a affirmé une décision sera prise d'ici la fin de l'année, quant à l'éventualité de licencier 30 employés du service de l'entretien de l'usine d'Alma, au Lac-Saint-Jean.

En janvier, l'entreprise avait congédié 28 mécaniciens dans son département de l'entretien.



le blouson de pilote

le poids plume plein de détails astucieux... gros capuchon que l'on roule pour former un col, poche au dos, deux poches biels avec rabat anti-neige, fermeture sous patte retenue par des bandes adhésives... coton enduit avec entredeux effet duvet, rouge brique, kaki, gris. 6 à 12, 85,00

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

Une attente de 2 mois pour les boursiers de la dernière heure

par Lise LACHANCE

Les étudiants qui ont attendu la date limite d'hier pour recourir au régime des prêts-bourses doivent s'armer de patience: aucun chèque ne leur parviendra avant un mois et demi ou deux mois.

Voilà ce qu'a affirmé au SOLEIL, hier, M. Robert Savard, directeur adjoint à la direction de l'aide financière au ministère de l'Éducation.

Or, précise le haut fonctionnaire, la moitié des étudiants ne communiquent leurs besoins qu'à la fin d'août et au début de septembre. Inutile de penser qu'ils recevront leur chèque à temps pour la rentrée. Seuls ceux qui ont complété leur demande avant la fin de juillet ont pu disposer, au moment de l'inscription, du prêt sollicité.

Jusqu'à maintenant, l'État a émis quelque 35,000 certificats pour garantir les emprunts des étudiants auprès des institutions financières.

Étapes

La première forme d'aide de l'État consiste en un prêt. Soit maximum, traditionnellement de \$1,000, a été porté à \$1,120 cette année. Il est émis pour la session d'automne.

Si cette somme s'avère insuffisante, une bourse est versée début décembre pour couvrir la seconde moitié du semestre.

Enfin, d'autres portions de bourse sont disponibles début janvier et début mars.

L'importance de l'aide varie selon les besoins des étudiants. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, notamment la situation financière des parents. Ceux-ci ne sont pas tenus de contribuer au paiement des études de leurs enfants quand leurs revenus sont inférieurs à \$10,000.

L'an dernier, les règlements ne permettaient pas une bourse supérieure à \$6,500. "Sur les quelque 60,000 étudiants qui ont alors bé-

néficié d'une bourse, seulement 20 ou 25 ont atteint ce plafond", a souligné M. Savard à notre journal.

Le Conseil des ministres doit cependant réviser cette somme bientôt pour l'ajuster au coût de la vie.

Remboursement

Voici comment se fait le remboursement:

— L'étudiant qui termine ses études avant le 1er juillet doit commencer à rembourser ses dettes le 1er janvier suivant. Les autres ont encore six mois de répit.

— En cas d'impossibilité, un mécanisme d'assouplissement est prévu: l'État assure les remboursements à la place de l'étudiant pendant un maximum de 18 mois. Le temps écoulé depuis l'emprunt dépasse alors deux ans.

— Si l'étudiant s'avère encore incapable d'honorer ses dettes après ce délai, le gouvernement rembourse l'établissement financier où l'emprunt a eu lieu. L'étudiant devient alors redevable à l'État.

— A partir de ce moment, la dette est suspendue jusqu'au moment du paiement. Après cinq ans, elle est automatiquement radiée si l'étudiant ne s'est pas trouvé d'emploi.

Le gouvernement ne craint-il pas que certains lèvent le nez sur un travail afin de se laver de toute obligation? "Nous pensons que le risque est minime. Nous prenons pour acquis que les gens préfèrent avoir un emploi qu'être chômeurs pendant cinq ans", a répondu au SOLEIL, à ce sujet, le directeur du service d'aide financière du ministère de l'Éducation, M. Paul Boudreau.

Précisons que le taux d'intérêt payable par les étudiants emprunteurs sera bientôt fixé par le Conseil des ministres. Du 1er juillet 1981 au 30 juin 1982, il s'élevait à 14% pour 100.

les jeans « reteints » en exclusivité chez simons

le denim change de tête... alors que l'on croyait avoir vu tous les styles, formes, textures et couleurs, voici que nous arrivons en premier le denim « reteint ». le procédé: le jean est lavé à la pierre puis reteint une seconde fois, mais en couleur... venez constater le résultat et choisir votre jean « reteint »... chez simons seulement... en vert, rose, jaune ou turquoise. 26 à 32, 52,00

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

LA QUOTIDIENNE (tirage de jeudi)

6-1-3-4

Numéro Boni:

973858

Informations: 643-8990

La politique de mobilité des médecins a peu de succès

par Roger BELLEFEUILLE

La politique de répartition des effectifs médicaux favorisant les régions éloignées a donné jusqu'ici des résultats mitigés. C'est ce qu'indique un premier tour d'horizon effectué par le ministère des Affaires sociales (MAS).

L'impact est en effet différent d'une région à l'autre. Selon la classification du MAS, les retombées, au début de septembre, étaient les suivantes:

— Bas-Saint-Laurent—Gaspésie (01): positives, mais faibles

— Saguenay—Lac-Saint-Jean (02): intéressantes

— Nord-Ouest (08): majeures

— Côte-Nord (09): à peu près nulles

Quantitativement, le tableau de la mobilité médicale dans ces régions entre les mois de juin et d'août se présente ainsi.

Régions	Arrivées	Départs	Solde
01	32	16	16
02(Chibougamau (et Chapais)	2	0	2
08	24	8	16
09	7	6	1
Totaux	65	30	35

Toutefois, sur les 65 nouveaux venus, tous des omnipraticiens, il faut soustraire 19 boursiers de la Régie de l'assurance-maladie qui de toute façon s'étaient engagés à s'installer en région comme condition d'obtention d'une telle bourse.

Quant aux spécialistes, à part un psychiatre recruté à Ville-Marie, en Abitibi, il est encore trop tôt pour connaître l'impact de cette politique pour les attirer vers ces régions. Ceux-ci obtiennent leur certificat de spécialité en novembre seulement.

Il s'agit par contre d'un relevé purement quantitatif, la Direction générale des relations de travail au MAS n'ayant pas sondé les reins et les cœurs de chacun des médecins pour connaître leurs motifs à s'installer dans une des régions ou à la quitter.

La politique

Cette politique, adoptée par décret en juin dernier, au grand dam des fédérations médicales, vu les pénalités financières qui frappent les nouveaux médecins s'installent dans les régions centrales, a pour but d'attirer et de retenir des omnipraticiens et des spécialistes dans des coins traditionnellement insuffisamment pourvus.

En plus de divers autres avantages, les incitations d'ordre pécuniaire prévues sont un tarif majoré de 15 pour 100 pour les généralistes déjà établis et à partir de la deuxième année pour les nouveaux. Cette prime est de 20 pour 100 pour les spécialistes, anciens comme nouveaux.

Le décret, qui découle de la loi 27 adoptée avant Noël, n'accorde que 70 pour 100 du tarif régulier, pour une période de trois ans, à tout nouveau généraliste qui décide de pratiquer dans une région suffisamment pourvue. Cette mesure incitant peu à demeurer dans les grands centres frappe aussi les nouveaux praticiens dans 19 spécialités désignées.

Le MAS s'attend à pouvoir fournir prochainement une image plus précise des effets de la loi 27, pour ce qui est des omnipraticiens, et fin janvier, en ce qui concerne les spécialistes.



Le notaire Rollande Pelletier recueille dans son grand livre les signatures des nouveaux mariés.

La protonotaire se dit étonnée de l'âge de la future mariée

"L'été 1981 a été celui des Africains. L'été 1982, celui des Marocains. Deux mariages en moyenne par mois."

MARIE ÉPOUSE MOHAMMED
par Monique GIGUERE

Toujours endimanchée, un assortiment de chaînes en or passées négligemment autour du cou, des bagues aux deux annulaires et aux deux index, Rollande Pelletier, seule femme protonotaire à Québec, se présente chaque matin au palais de justice parée de ses plus beaux atours, comme pour un matin de noces.

Et pour cause. Poste et politesse obligent. L'an dernier, elle a déclaré unis par les liens du mariage près de 1.600 hommes et femmes. Et dans son bureau de la rue Saint-Louis, c'est à cœur de jour qu'elle voit défiler des couples désireux et, parfois, pressés de convoler.

Ce qui la frappe le plus chez les futurs époux qu'elle reçoit en entrevue un mois avant la cérémonie, c'est la jeunesse de la future mariée.

Dix-huit, 19, 20 ans, ce n'est pas rare", remarque-t-elle. Elle en a reçu une Québécoise, il y a une quinzaine de jours, qui n'avait que 16 ans. "Elle n'aura toujours que 16 ans le jour de ses noces, poursuit-elle attendrie, puisque son anniversaire est en novembre et qu'elle se marie en octobre."

Preuve que le mariage est aussi souvent un moyen qu'une fin, l'adolescente se marie parce que son fiancé, militaire de son métier, vient d'être transféré en Allemagne. Marié, il aura droit à une foule d'avantages qui lui seraient niés s'il demeurait célibataire.

Mais les dessous des mariages ne sont pas des oignons de la protonotaire. Sa tâche consiste à s'assurer que les papiers des futurs mariés sont en règle et à sceller leur union le jour convenu au cours d'une brève cérémonie où l'on échange les "oui".

Les étrangers

Le problème des papiers en règle, Rollande ne le vit pas tant avec les Québécois qu'avec les étrangers. Pour les gens du pays, l'extrait de naissance suffit. Une copie du jugement irrévocable de divorce sera exigée si l'un des conjoints n'en est pas à son premier hyménée.

Dans le cas des étrangers, c'est le droit du nouveau ou de la nouvelle mariée à se trouver en sol canadien qui doit être vérifié. "Règle générale

quand le couple se présente en entrevue, dit Rollande, le permis de séjour du non-Québécois est souvent à un souffle de l'expiration."

Comme les bans doivent être publiés 20 jours avant le mariage, la protonotaire doit s'assurer qu'aucun des conjoints ne sera devenu un hors-la-loi, un résident clandestin le matin du grand jour. Si tel devait être le cas, elle le dirige illico aux bureaux d'Immigration Canada où il tentera d'obtenir une prolongation de son permis de séjour.

Mais Rollande ne craint pas les échecs serrés. Le 29, elle mariera un Marocain dont le permis de séjour expirera le lendemain. Il est en règle!

Le délai communément exigé par le greffe des mariages civils entre le jour de l'entrevue et celui du mariage est d'un mois. Il faut compter quatre ou cinq jours pour préparer le dossier et procéder à l'affichage. On s'alloue en plus une marge de quelques jours. Histoire de ne pas se retrouver coincé entre deux dates trop rapprochées.

Toujours les femmes

La protonotaire Pelletier a remarqué que, dans le cas de mariages interraciaux, quatre fois sur cinq c'est l'époux qui est étranger et l'épouse qui est indigène.

"Les gars, eux, a-t-elle constaté, sont pour la plupart étudiants et n'ont pas de permis de travail. Par contre, enchaîne-t-elle, les femmes exercent presque toujours un métier, rémunéré, évidemment! Elles sont coiffeuses, secrétaires, serveuses."

"Je ne sais pas pourquoi, poursuit-elle encore, mais les filles ont toujours l'air plus entichée que les garçons qui baissent les yeux comme des saints nitouches. Les filles arborent la mine fière de celles qui sortent du rang, qui n'épousent pas un Joseph enfant du pays, mais un fils des vieux continents, lointains et mystérieux."

Les annulations

Pendant que la conversation se poursuit à bâtons rompus, interrompue par la sonnerie du téléphone et les demandes de renseignements, une future mariée appelle pour avertir qu'elle a changé d'idée. Discreète, Rollande ne pose pas de questions. Elle dit simplement: "Confirmez-nous cela par écrit et réclamez un remboursement."

"Car, réfléchit tout haut la protonotaire, le mariage n'a pas échappé à la spirale inflationniste. Autrefois, il en coûtait \$40 en semaine et \$65 le samedi pour unir deux destinées. Depuis le 8 mars, c'est \$90 en tout temps."

Depuis mars aussi, c'est la cohue le samedi!

Demain: le point de vue du ministère de l'Immigration.

Un centre voué à la mère célibataire: La Clairière

par Monique GIGUERE

Une jeune pensionnaire de La Clairière, qui attend un bébé, a reçu dernièrement de ses parents un gros colis plein de vêtements et de linge de bébé. Sa famille lui écrit que ces nippes constituent tout son héritage et qu'à la maison la porte lui est désormais fermée.

Cette histoire, surprenante d'intolérance et d'incompréhension, a été saisie au hasard de conversations entre des éducatrices et des travailleuses bénévoles du Comptoir d'échange de La Clairière, centre d'accueil pour mères célibataires.

Elle s'est passée il y a à peine quelques jours. Elle explique, de façon éloquent, pourquoi des maisons comme La Clairière doivent continuer d'exister encore de nos jours.

Près de 1.000 femmes

Ce sont 955 femmes, adolescentes et adultes, dont les âges varient entre 12 et 40 ans, que La Clairière a secourues au cours de la dernière année. De ce nombre, 181 ont été hébergées soit au pavillon Métivier, réservé aux mères célibataires de 12 à 18 ans, soit au pavillon Angers qui accueille leurs aînées.

La très grande majorité de ces jeunes mères, plus exactement 85, sont des adolescentes de 15 à 17 ans et 137 sur 181, soit les trois quarts, ont 20 ans et moins. Par rapport à l'an dernier, ces chiffres indiquent que les mères célibataires sont de plus en plus jeunes et de plus en plus nombreuses.

Plus de 80 pour 100 des jeunes mères n'ont pas terminé leurs études secondaires. La moitié ont trouvé refuge à La Clairière entre

le troisième et le cinquième mois de leur grossesse et la durée moyenne de leur séjour est de quatre mois.

10.423 interventions

Aux services externes, La Boule a suivi 140 bénéficiaires, mères célibataires ou femmes en difficulté, ayant besoin d'aide pour s'adapter à leur nouvelle vie après un séjour dans l'un des pavillons. En tout, 10.423 interventions, visites ou téléphones, ont été réalisées, soit 2.266 de plus que l'an dernier.

Mais le plus grand succès de La Boule a été obtenu dans un autre domaine. L'éducatrice Jacinthe Simard et son équipe ont réussi à convaincre 35 jeunes femmes de retourner aux études après leur maternité et 42 autres de réintégrer le marché du travail.

Une réalisation digne de mention en pleine crise économique, où le chômage atteint des sommets inégalés.

Les études

Au chapitre des études, soulignons que le pavillon Métivier, dont la clientèle se compose d'adolescentes, met à la disposition des futures mamans une équipe d'enseignants. Ces femmes, qui ne sont encore que des gosses, peuvent ainsi poursuivre leurs études pendant la durée de leur grossesse.

Pendant l'année scolaire 1981-1982, 28 mamans "prématurées" ont suivi les cours dispensés au pavillon et, de ce nombre, 11 se sont présentées aux examens de fin d'année.

La garde des enfants

Pour se dégager de leurs res-

pensabilités de mère pendant la période précédant immédiatement les examens, certaines étudiantes ont fait appel au service de garde à domicile mis sur pied par La Boule. Cette initiative consiste en un échange de services de garde entre femmes d'un même quartier. Le système favorise l'entraide, tout en fournissant aux femmes une occasion d'échanger entre elles.

Des handicapées

Grâce à l'action rééducative de La Clairière, constate le directeur général Adrien Lacroix à la fin du rapport annuel, 88 pour 100 des mères suivies pendant un an ou deux réussissent à s'occuper adéquatement de leurs enfants. 6 pour 100 seulement optent pour l'adoption après quelques mois.

Ces résultats, souligne M. Lacroix, font réaliser à l'Etat d'importantes économies en terme de placements d'enfants.

Le directeur général de La Clairière profite du rapport annuel pour exprimer toute sa tristesse devant l'indifférence des autorités tant régionales que provinciales à l'égard des souffrances de ces femmes.

"Les femmes qui ont besoin des services du centre, écrit-il, sont parmi les personnes les plus durement atteintes par le chômage et l'augmentation du coût de la vie, tant au niveau de l'habitation, de l'alimentation, du chauffage, de l'électricité que de l'habillement."

M. Lacroix n'hésite pas un seul instant à classer ces femmes en difficulté dans la catégorie des personnes handicapées. Un handicap social, mais aussi psychologique et affectif.

Gendron voit dans le service civil un outil pour la souveraineté

par Pierre ASSELIN

du bureau du Soleil

LA POCATIERE —

M. François Gendron, ministre québécois délégué à l'Aménagement et au Développement régional, a confirmé hier que le projet de service civil avait été abordé par le Conseil des ministres, à La Malbaie, et qu'il constituerait un outil pour promouvoir la souveraineté et la fierté nationale chez les jeunes.

"Le Conseil des ministres à La Malbaie en a discuté, a-t-il déclaré, et j'ai senti chez mes confrères un intérêt grandissant pour fouiller la question." M. Gendron s'adressait alors au cercle de presse de la Côte-du-Sud, après une tournée dans la région de Kamouraska et du Témiscouata.

Selon lui, la crise et le haut taux de chômage chez les jeunes n'est pas la principale raison du retour de cette idée: "C'est relié surtout à l'idée de souveraineté, de motiver nos jeunes à réaffirmer leur appartenance, leur sentiment de fierté nationale, ça se cultive, ça, et c'est urgent de le développer."

M. Gendron a vanté les qualités du document rédigé par M. Bisailon tout en précisant bien qu'il ne s'agissait pas pour le gouvernement de le suivre à la lettre.

mercredi, LE SOLEIL faisait d'ailleurs état de la réouverture possible du dossier et de l'intention de quatre regroupements nationaux de le soumettre à l'attention du prochain conseil national du PQ, à la fin de ce mois.

Producteurs de bois

La visite de M. Gendron suivait de près celle du ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérard Godin, qui avait avancé l'idée de financer les inventaires de copeaux de bois pour permettre aux producteurs, pris avec des stocks importants, d'au moins continuer à faire le commerce du bois de sciage en attendant une reprise du marché des copeaux.

Sans totalement écartier l'idée, M. Gendron a déclaré qu'elle semblait irréaliste puisque c'est avec les copeaux que, selon lui, les producteurs font leur profit, que c'est une

merchandise difficile à conserver et que rien n'assurait que les stocks trouveraient acheteurs à temps.

"Si la quantité augmente trop, a-t-il ajouté, les prix vont baisser, et nous ne voulons pas briser les prix du marché."

MRC

Le ministre a aussi déclaré que les médias pointaient beaucoup les municipalités régionales de comté (MRC) qui ont des difficultés d'implantation mais que, selon lui, la majorité n'éprouve pas de problèmes sérieux et respecte son échéancier. Il a toutefois reconnu que les craintes qui subsistent encore chez les maires compliquaient encore les choses. "Si les municipalités passaient moins de temps à se demander ce qui va leur tomber sur la tête, les travaux se feraient beaucoup plus rapidement et leur causeraient encore moins de problèmes."



L'automne est bien là!

Avec le froid qui se fait plus vif, il n'y a plus moyen d'aller faire des châteaux sur la plage ou de se faire enterrer dans le sable. Mais l'automne aidant, Vincent Bordeleau, âgé de trois ans, a trouvé le tour de cacher son copain, Antoine Rochette, âgé de cinq ans, sous un tas de feuilles.

TERRAIN RESIDENTIEL A VENDRE
Route de l'Eglise à Ste-Foy.
Téléphoner du lundi au vendredi entre 9h00 et 5h00 au numéro 656-0643

Le Mobilier international avise sa clientèle que Madame Denise Gravel, conseillère à notre magasin de Place Ste-Foy, sera dorénavant à votre service à notre succursale du 231, rue St-Paul, Québec.

CAMP DE PECHE DEMANDE
Situé sur terrain privé, seigneuries, concessions, pourvoies, etc. Bon prix payé pour bonne organisation.
Ecrire détails, confidentiels.
M. Delisle
C.P. 337, H.V., Québec, G1R 4P8

DOMAINE DES SOEURS
Du 18 septembre au 3 octobre 1982
La plus grande promotion immobilière jamais vue à Québec!
Le Domaine des Soeurs, à Cap-Rouge vous invite à visiter le plus beau développement immobilier de la région.
Surveillez notre annonce du samedi

BOIS - MATERIAUX QUINCAILLERIE
VENTE D'AUTOMNE
Plus de 350* articles en spécial dans notre catalogue.
Prix en vigueur du 29 septembre au 30 octobre 1982.
Heures d'ouverture: Lun. mar. mer. jeu. 9h30 à 17h30. Samedi 9h30 à 12h.
Monsieur dismat
GARON
BOIS ET MATERIAUX
2901, chemin Ste-Foy, Ste-Foy
653-7258 653-4986

25% SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

- Matériel d'artiste
- Cadres de métal
- Verres sans reflet
- Tableaux de Claude Picher, Marie-Laberge, Paul Brien
- Tapisseries de Grégoire Trofner
- Emaux sur cuivre de Clément Rodrigue
- Sérigraphies de René Richard
- Reproductions de Jean-Paul Lemieux
- Et plusieurs autres...

Le "Chevalet"
Centre d'achat Place Laurier 651-3183

Bérubé subit la colère de manifestants

VALLEYFIELD (d'après PC) — Après le premier ministre Lévesque lundi à Saint-Jérôme, c'était au tour, du président du conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, de faire face, hier midi, à la colère des manifestants au collège de Valleyfield.

Une quarantaine de membres du Syndicat des employés d'entretien affilié au syndicat de la fonction publique et du syndicat des professeurs du cégep de Valleyfield ont co-peusement hué M. Bérubé au moment où il faisait son entrée à la cantine de l'institution où il venait rencontrer les étudiants et les professeurs.

Accompagné du directeur du collège, le ministre s'est faufilé dans un corridor de manifestants qui tenaient des pancartes et qui l'ont suivi dans la salle où ils ont continué de crier toutes sortes de slogans dénonçant les offres gouvernementales aux employés de l'Etat.

Landry pris à parti

Le ministre du Commerce extérieur, M. Bernard Landry, a constaté, hier, que les enseignants québécois acceptent très mal les coupures de salaire dont ils seront victimes à compter de janvier 1983.

Lors d'une tournée dans Charlevoix qui l'a mené à la polyvalente Mont-Saint-Anne, à Beaufort, M. Landry a été vertement pris à partie par un groupe de professeurs.

"On nous a menti en nous berçant avec de faux chiffres", a lancé un enseignant au ministre qui dinait à la cafétéria de l'école.

"J'ai déjà été péquiste, mais maintenant c'est bien fini", a dit un autre professeur.



Le nouveau président de la Fédération des affaires sociales milite au sein de la CSN depuis 20 ans. Il estime que son élection traduit la volonté des délégués pour une attitude plus agressive dans les négociations avec l'Etat.

Affaires sociales

Le syndicat élit un président plus radical

par Pierre PELCHAT

Le plus important groupe d'employés du secteur public au Québec a décidé de prendre une attitude plus agressive à l'endroit du gouvernement québécois dans les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des 300,000 employés du secteur public.

C'est du moins l'interprétation générale qui ressort de l'élection, hier, de M. Yves Lessard, âgé de 39 ans, à la présidence de la Fédération des affaires sociales (FAS), affiliée à la CSN, qui regroupe 82,000 employés d'hôpitaux, de CLSC et de Centres de services sociaux.

M. Lessard a défait Mme Simone Massé qui assumait l'intérim à la présidence de la FAS depuis le départ en mai de M. Donatien Corriveau, à la suite de son élection à la tête de la CSN.

Le nouveau président qui milite à la CSN depuis 20 ans estime que son élection traduit la volonté des délégués au congrès d'avoir une attitude plus agressive dans les négociations avec le gouvernement. "Le gouvernement a tout fait pour nous provoquer. Nous devons avoir une réaction consciente et intelligente", a-t-il affirmé dans une entrevue qui a suivi son élection.

M. Lessard a bénéficié de l'appui des groupes considérés plus radicaux dans les rangs de la FAS qui ont toujours dénoncé les "ouvertures" de négociation de la CSN avec le gouvernement. Certains estiment, par ailleurs, que Mme Massé a été victime de son image qui ne semblait pas assez radicale aux yeux des délégués.

Par ailleurs, les délégués ont élu une nouvelle secrétaire en la personne de Mme Denise Gagnon-Chouinard qui faisait partie de l'équipe Lessard.

Pour sa part, le trésorier sortant, M. Jacques Lavoie, a été réélu.

M. Lavoie a obtenu 399 votes tandis que son adversaire, Mme Catherine Loumède, a recueilli l'appui de 235 délégués. Il s'agit du seul résultat

qui a été communiqué aux délégués. La coutume veut que seul un candidat défait puisse demander le résultat du vote.

(voir Editorial, page A-10)

Entre Québec et ses fonctionnaires, un écart de \$18 millions

par Pierre PELCHAT

Malgré la contre-proposition de gel salarial du SFPQ, un écart de \$18 millions, par rapport à une masse salariale de \$800 millions, sépare toujours le Syndicat des fonctionnaires avec les intentions bien arrêtées de récupération salariale du président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé.

Pour une période d'un an, du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983, la contre-proposition du syndicat représente une masse salariale de \$804.2 millions tandis que, dans la meilleure hypothèse, le gouvernement offre \$786.8 millions pour cette période.

Pour le président du SFPQ, il n'est pas question d'aller plus bas que le gel des salaires. "C'est le mandat qu'on a selon la perception de nos officiers syndicaux. On n'est pas pour aller plus bas que ça. Il va falloir que le gouvernement mette de l'eau dans son vin", a déclaré M. Harguindeguy.

Le président du SFPQ se donne jusqu'au 15 octobre pour en arriver à une entente de principe. "C'est là qu'on devrait savoir si ça marche ou si ça casse", a-t-il affirmé. En cas d'échec, on demandera au gouvernement de verser les augmentations prévues à la convention et à moins de changement, les coupures de janvier seront inévitables.

D'autre part, M. Harguindeguy lie une entente sur les clauses normatives, dont la sécurité d'emploi et la mobilité, à un accord sur les salaires jusqu'au 30 juin 1983 avec possibilité de réouverture à tous les ans sur les clauses salariales jusqu'à la fin de 1985.

Par ailleurs, la demande du SFPQ de reporter de 30 jours le versement de l'ajustement salarial de 2.73 pour 100 prévu pour le 14 octobre a été acceptée par 55 pour 100 des officiers syndicaux de la région de Québec et dans une proportion de 80 pour 100 par ceux de Montréal. Des assemblées générales des membres du SFPQ devraient avoir lieu avant la fin d'octobre selon ce qu'a indiqué M. Harguindeguy.

Les universitaires veulent contester la loi 70

par J.-Claude RIVARD

Se plaçant sur la défensive et sur un durcissement de positions, les syndicats de professeurs d'universités envisagent très sérieusement la possibilité de contester judiciairement la loi 70.

La Fédération des associations de professeurs d'universités du Québec a eu recours aux services de l'avocat québécois Louis LeBel, pour obtenir une opinion légale quant à la régularité de cette loi, a révélé, hier, au quotidien LE SOLEIL, M. Hubert Stéphanne, secrétaire général de la FAPUQ.

Selon l'avis de Me LeBel, cette loi serait inconstitutionnelle et

constituerait, en plus, un accroissement de droits conférés par la charte québécoise sur les droits et libertés.

Elle serait inconstitutionnelle en ce sens que le document sessionnel 350 n'a pas été traduit en anglais. Elle constituerait un traitement discriminatoire à l'égard des syndiqués, en regard de la charte sur les droits et libertés, parce qu'elle confère à l'administration des universités la faculté d'user de discrétion quant aux coupures devant être imposées aux associations de travailleurs non accrédités. C'est ce que nous a expliqué, hier, Me Ann Robinson, professeur à la faculté de

droit de Laval et présidente du Syndicat des professeurs de cette institution (SPUL), alors qu'il nous était impossible de rejoindre Me LeBel.

À Montréal, le secrétaire général de la FAPUQ, M. Stéphanne, a révélé que l'opinion juridique de Me LeBel n'est que la première d'une série de plusieurs démarches qu'entendent mener les professeurs d'universités du Québec.

Il a précisé qu'une seconde étape a été entreprise ces derniers jours. Le conseil d'administration de la FAPUQ a en effet mandaté cinq spécialistes en droit constitutionnel qui enseignent dans les facultés de droit de diverses universités québécoises pour qu'ils

scrutent à la loupe l'opinion légale de Me LeBel, afin d'en détecter les moindres failles toujours possibles et de bénéficier, ainsi, d'un maximum de sécurité s'il leur arrive jamais de se présenter devant les tribunaux avec une action déclaratoire en nullité.

La troisième étape de "l'opération 70" se déroulera lors du congrès de la FAPUQ, qui doit se tenir à l'hôtel Méridien de Montréal, du 24 au 26 octobre, sous le thème général "Les professeurs d'universités, nouvelle solidarité, nouveau départ". C'est au cours de ce congrès que des décisions concrètes devraient être normalement prises, a indiqué M. Stéphanne.

SPUL: un durcissement

S'il faut en croire la

présidente du SPUL, Me Robinson, les événements se dérouleront à un rythme particulièrement rapide, à compter de la mi-octobre, au sujet de l'attitude que prendront les professeurs de Laval, en regard de la loi 70.

À l'assemblée générale du SPUL, Mme Robinson a, en effet, annoncé ces derniers jours, le début d'une "tournée de consultation et d'information" par le comité exécutif à l'intérieur de chacune des sections syndicales, histoire de tâter le pouls syndical des membres et histoire aussi, d'élaborer la proposition qui sera soumise, pour fins d'adoption, à la réunion du conseil syndical, au début d'octobre.

Selon le chapitre 3 de la loi 70, les syndicats d'employés d'universités et d'institutions d'en-

seignement privées dont les conventions collectives étaient en vigueur le 26 mai 1982 doivent "négocier de bonne foi" des modifications apportant le gel des échelons pour une période d'un an. Mais le gouvernement se réserve le droit d'intervenir, à défaut d'entente, et de trancher tout litige par voie de décret, notamment en ce qui a trait aux primes et aux allocations forfaitaires, pour une période de trois mois.

Or, pour les profs de Laval, pareille négociation "de bonne foi" entraîne des pertes salariales de 48 pour 100 et de 36 pour 100, selon que l'on se place devant une interprétation "pessimiste" ou "optimiste" de la situation.

La volonté actuelle du SPUL est donc de ne rien négocier sous l'empire de la loi 70, même si, à titre exploratoire, on a accepté de rencontrer, récemment, le vice-recteur Pierre DeCelles, et son adjoint, M. Francis Whyte.

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de PAVAGE LUCIEN JEAN ayant sa principale place d'affaires à 47 rue Lafond, St-Emile, en faveur de la Banque Nationale du Canada (aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada), en date du 28 novembre 1979, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 4 décembre 1979 sous le numéro 971162. Loretteville, le 27 septembre 1982.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS A: GAETAN JEAN-GUY POIRIER AU SUJET DE: SOPHIE-MARIE-COLETTE POIRIER, née le 17 mai 1978.

Le tribunal a été saisi d'une demande d'autorisation à se passer de votre consentement pour l'adoption de l'enfant Sophie-Marie-Colette Poirier, née le 17 mai 1978. Vous pouvez obtenir plus de renseignements au bureau du Tribunal à l'adresse suivante: The 101 Mall, Second Floor, Suite 127, 38 Pine Street North, Timmins, Ontario, P4N 6K8.

Le Tribunal tiendra une audience à la même adresse le lundi 25 octobre 1982, à 14h00, ou aussitôt que la cause pourra être entendue après cette date. Si vous ne vous présentez pas à l'audience, un ordre sera émis en votre absence et appliqué contre vous. D'autres renseignements sur cette affaire peuvent être obtenus auprès de: Porcupine and District Children's Aid Society, 12 Elm Street North, Timmins, Ontario P4N 6A1, numéro de téléphone 705-264-4257, à frais virés.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC 206-11-001098-824 No Surintendant: 020397

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de:

MARTIAL BEDARD (234-313-666), sans emploi, domicilié au 6229, avenue Royale, Beauport, QC / GOA 2G0

DEBITEUR Avis est par les présentes donné que Martial Bedard, du 6229, avenue Royale, Beauport, P.Q., a fait cession de ses biens le 22ème jour de septembre 1982, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12ème jour d'octobre 1982, à 10:30 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, au 621, boulevard Charest est, Québec, P.Q. Date de Québec, ce 27ème jour de septembre 1982. LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES LTEE, SYNDIC 621, boulevard Charest est Québec, QC / G1K 3J5 Téléphone: 525-4641

PROVINCE DE QUEBEC Municipalité de SAINT-JEAN ILE D'ORLEANS

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Le rôle d'évaluation pour l'exercice financier de mil neuf cent quatre-vingt-trois a été déposé au bureau du secrétaire-trésorier et tout intéressé peut en prendre connaissance à cet endroit.

Toute plainte concernant le rôle d'évaluation accompagnée d'une copie ou d'un fac-similé du compte de taxes foncières municipales, doit être déposée avant le 1er mai 1983, au bureau du secrétaire de la section de Québec du Bureau de révision.

DONNE à Saint-Jean Ile d'Orléans ce 28e jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt-trois.

Pauline Chabot Secrétaire-Trésorier

Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET NO: 555-03-2209-001 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant dix (10) logements dans la municipalité de Saint-Benoît, district électoral de Beauport, selon un contrat à forfait et comprenant: (1) bâtiment, de 22 niveaux, ossature de bois dalle sur sol.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de la Société d'habitation du Québec, 1039, de la Chevrotière, Edifice "G", 26e étage, Québec, G1R 4Z3, en s'adressant à MM. Selim Massouh, arch. (tech.) (643-7271) et/ou Gérard Lépine, ing. chargé de projets (adm.) (643-1960) contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50.00\$), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de vingt-huit mille dollars (28 000.00\$), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 3 ans, au montant de quatorze mille dollars (14 000.00\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 21 octobre 1982, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Québec, de la Direction générale du bâtiment, sis au 1039, de la Chevrotière, Edifice "G", 26e étage, local 26109, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS: — Association de la construction de Québec — Association de la Construction de Montréal — Association Provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec Inc.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 14 octobre à 14 heures, et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt. Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire Secrétaire de la Société



Me Ann Robinson, présidente du syndicat des professeurs de l'université Laval, considère que la loi 70, en regard de la Charte des droits et libertés, est discriminatoire à l'endroit des syndiqués.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE SAINT-GEORGES-OUEST COMTE DE BEAUCHE

AVIS PUBLIC

AVIS DU DEPOT DE LA LISTE ELECTORALE

Prenez avis que la liste électorale est maintenant déposée au bureau de la municipalité et que toute personne intéressée peut y en prendre connaissance.

Prenez également avis que les demandes en inscription ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la municipalité avant le 8 octobre 1982.

Prenez également avis que les séances du bureau de révision auront lieu au bureau du président d'élection, au 1500, 6e Avenue, à ville de Saint-Georges-Ouest, les 14 et 15 octobre 1982, depuis 8:30 heures du matin jusqu'à 17:00 heures.

Donné sous mon seing, à Ville de Saint-Georges-Ouest, le 1er octobre 1982.

Le Président d'élection Laurent Nadeau

PROVINCE DE QUEBEC VILLE SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME COMTE DE BEAUCHE NORD

AVIS DU DEPOT DE LA LISTE ELECTORALE

Prenez avis que la liste électorale est maintenant déposée au bureau de la municipalité et que toute personne intéressée peut y en prendre connaissance.

Prenez également avis que les demandes en inscription ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la municipalité 1005, rue de l'Hôtel de Ville à Saint-Jean-Christostome avant minuit le 7 octobre au soir.

Prenez également avis que les séances du bureau de révision auront lieu à la salle du conseil 1005, rue de l'Hôtel de Ville, Saint-Jean-Christostome, entre le huit et le seize octobre de l'année mil neuf cent quatre-vingt-deux, de 19 heures à 22 heures.

Toute personne concernée par une demande sera avisée par écrit de la date et de l'heure exacte où elle sera entendue. Donné à Saint-Jean-Christostome, ce 1er jour du mois d'octobre 1982.

Cajetan Alain Le Président d'Election

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX PORT DE QUEBEC

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant la mention "AMENAGEMENT PAYSAGER DES RUES RESSAC ET DE L'ESTUAIRE, PORT DE QUEBEC", seront reçues au bureau du Directeur général, Port de Québec, 10 rue De Quercy, C.P. 2268, Québec, Qué. G1K 7P7, jusqu'à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, jeudi le 14 octobre 1982.

Les devis, plans, formules de soumission et de contrat, cédule "A", conditions particulières et enveloppes pré-adressées peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du Directeur de l'Ingénierie, Port de Québec, 10, rue De Quercy, C.P. 2268, Québec, Qué. G1K 7P7, contre un dépôt de cinquante dollars (\$50.00) non remboursable.

Tel que stipulé dans les devis, un cautionnement ou une obligation de garantie devra accompagner la soumission.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Henri Allard, Directeur général Québec, Qué. Le 28 septembre 1982.

Travaux publics Public Works Canada Canada

OFFRES DE LOCATION

LES OFFRES CACHETÉES, visant la location de locaux figurant ci-après, adressées à l'Administrateur, finances et administration, Travaux publics - Canada, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Fouon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro du projet, seront reçues jusqu'à 15 heures à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents d'offres par l'entremise du bureau de distribution des plans.

LOCATION

Appel d'offres 82Q-219P — Proposition de location, locaux à usage opérationnel, QUÉBEC, Qué.

Superficie totale de deux mille huit cent cinquante-deux (2852) mètres carrés utilisables, en plus de trois mille quatre-vingt-deux (3082) mètres carrés d'espace extérieur, situé dans la ville de Québec à l'intérieur du périmètre quadrillé sur la carte ci-jointe.

Date limite: le mercredi 27 OCTOBRE 1982

Renseignements: Michel Bérubé (418) 694-3107

INSTRUCTIONS

Il ne sera tenu compte que des offres présentées sur les formules fournies par le Ministère et remplies selon les conditions établies dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

Canada

Textile: Biron demande à Ottawa de réagir



par Réjean LACOMBE

Devant la dégradation constante du marché dans l'industrie du textile et de l'habillement au Québec, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, a demandé aux autorités fédérales d'imposer, sans délai, un moratoire sur l'émission de permis d'importation pour tous les produits du textile et de l'habillement.

Cette revendication québécoise qui remonte au 10 septembre a provoqué aucune réaction à Ottawa si ce n'est qu'un simple accusé de réception de la part du ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Herb Gray.

La réponse fédérale pourrait se faire attendre encore quelque

temps à la suite du remaniement ministériel effectué hier par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau. C'est le nouveau ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Ed Lumley qui devra maintenant se pencher sur le problème soulevé par son homologue québécois.

Dans sa lettre, le ministre Biron souligne que la part du marché intérieur détenue par les fabricants domestiques a chuté à un niveau aussi bas que 60 pour 100 pour le premier trimestre de 1982 tandis qu'elle était de 72 pour 100 pour l'année 1980.

"Un total de 27,000 travailleurs canadiens ont perdu leur emploi d'avril 1981 à avril 1982 et la part des travailleurs québécois dans ce total est de 62,2 pour

100, écrit le ministre Biron. Sur les 12,300 emplois perdus au cours de cette période dans le secteur du vêtement, 8,900 l'ont été au Québec."

Le seuil critique

En fait, le ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme craint que la situation se détériore à un point tel qu'elle pourrait atteindre un seuil critique.

Se basant sur l'état des carnets de commandes, M. Biron pose l'hypothèse qu'il se pourrait fort bien que la situation se détériore encore au cours des mois à venir. Selon lui, il s'en faudrait de peu pour qu'elle conduise au seuil critique de 56 pour 100 atteint en 1976, année où

le contingentement global des importations de vêtements avait dû être imposé par le gouvernement canadien.

"Il m'apparaît impérieux, préconise le ministre québécois, d'imposer sans délai un moratoire sur l'émission de permis d'importation pour tous les produits dont les importations, durant les trois premiers mois de 1982, ont dépassé le volume des importations pour la même période en 1980."

Dans l'esprit du ministre Biron, il ne fait aucun doute que cette mesure d'urgence permettrait d'enrayer à court terme les perturbations que connaissent déjà certains segments du marché et qui vont nécessairement aller en s'aggravant et probablement en s'élargissant si le statu quo est maintenu.

M. Biron ne voit pas de solution miracle dans la réouverture d'un certain nombre d'ententes bilatérales en vue de réduire le niveau des contingentements au niveau des importations réelles de 1980.

"Tout en étant une action qui s'impose absolument, indique le ministre, elle ne saurait à elle seule apporter suffisamment rapidement

les correctifs que requiert l'urgence de la situation actuelle."

Intervenir rapidement

Le ministre Biron plaide donc en faveur d'une intervention rapide pour éviter, précise-t-il, que des torts encore plus graves et irréparables ne soient causés à cette industrie.

Dans le but d'apporter une preuve à ses dires, le ministre québécois met en lumière le fait que les pays de la Communauté économique européenne (CEE) de même que les Etats-Unis semblent avoir négocié des en-

tentes moins généreuses que le Canada lors du renouvellement de l'accord multilatéral.

"Les concessions faites par le Canada en ce qui concerne les coefficients de croissance, les taux de transfert, les pourcentages de report et d'anticipation ainsi que les variations dans

les taux globaux consentis dépasseraient les leurs, explique M. Biron. De plus, tous ces pays n'hésitent pas à prendre les mesures utiles lorsque des perturbations ou menaces de perturbation pour certains produits se présentent sur leur propre marché."

Johnson ne croit pas aux emplois de Grégoire

par Michel DAVID

"C'est formidable, c'est le Pérou", s'est écrié sur un ton sarcastique le député libéral de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson, en prenant connaissance du plan mis de l'avant par un groupe de députés péquistes, pour créer quelque 275,000 emplois temporaires d'ici deux ans.

"Les chiffres semblent tellement gigantesques par rapport à tout ce que M. Jacques Parizeau raconte depuis des mois sur l'état de l'économie québécoise, poursuit M. Johnson, que de deux choses l'une: ou bien ça n'a pas d'allure, ou bien M. Gilles Grégoire devrait être nommé ministre des Finances."

Le député péquiste de Frontenac est en effet le président du comité de développement économique de 17 membres qui a présenté récemment au Conseil des ministres un vaste programme de création d'emplois incluant les mesures suivantes:

— réfection massive du réseau routier rural au coût de \$600 millions en deux ans;

— addition de \$77 millions au programme expérimental de création d'emplois communautaires;

— amélioration du programme "Corvée-habitation" pour atteindre un objectif de 100,000 nouveaux logements en deux ans au lieu de 50,000;

— mise à la retraite anticipée des travailleurs âgés de 60 à 65 ans;

— création de 80,000 emplois temporaires à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale.

Manque de sérieux

Selon M. Daniel Johnson, ces propositions ne sont absolument pas sérieuses et ne peuvent être considérées autrement que comme un exercice de relations publiques.

Par exemple, le député de Vaudreuil ne voit pas ce qui a tellement changé depuis quelques mois pour que l'objectif de la Corvée-habitation soit doublé. Selon lui, c'est tout simplement irréaliste, compte tenu des tendances observables sur les marchés immobiliers.

Quant à la réfection du réseau routier rural qui, selon la proposition du comité Grégoire, serait financée au moyen d'un emprunt remboursable en 10 ans, M. Johnson ne voit pas comment elle est compatible avec la capacité d'emprunt du gouvernement.

Dans ces conditions, M. Johnson comprend parfaitement que le tout ait été confié à un groupe de fonctionnaires pour en évaluer le coût. On verra ensuite ce qui restera de ce fameux programme.

Le dossier des casinos pourrait attendre encore

par Michel DAVID

Avec l'arrivée de M. Alain Marcoux au ministère du Revenu, il faut s'attendre à ce que le dossier des casinos traîne encore un bon bout de temps sur les tablettes ministérielles avant qu'une décision soit prise.

En juin, son prédécesseur Raymond Fréchette, aujourd'hui ministre délégué au Travail, avait soumis un mémoire sur le sujet au comité interministériel de développement économique.

Le comité s'était déclaré favorable à l'implantation de casinos au Québec sur le strict plan des retombées économiques, mais trop d'inconnues demeuraient, notamment au chapitre de la criminalité que pourrait engendrer cette implantation. De sorte que le dossier n'avait pas atteint le stade du Conseil des ministres.

Hier, M. Alain Marcoux a indiqué au SOLEIL que de nouvelles consultations seraient nécessaires avant

qu'il ne soit en mesure de saisir le Conseil des ministres du dossier.

Il dit l'aborder dans la même perspective que M. Fréchette, c'est-à-dire que le mémoire qu'il présentera à ses collègues évaluera le pour et le contre de l'implantation des casinos, et proposera diverses possibilités quant à leur propriété (publique ou privée), le type de gestion, les jeux qu'on pourrait y trouver, etc.

M. Marcoux explique cependant qu'il ne sera pas en mesure de soumettre son mémoire avant "quelques semaines" et qu'il pourrait s'écouler encore "plusieurs mois" avant qu'une décision soit prise.

En fait, cette décision sera ultimement prise par le premier ministre lui-même. Et tout joueur qu'il soit, il semble que M. René Lévesque n'est pas du tout convaincu que l'implantation des casinos serait politiquement avantageuse pour son gouvernement.



M. Alain MARCOUX

POLITIQUE QUÉBÉCOISE

Une dictée sur René Lévesque

Des étudiants de secondaire III de la région de Québec ont reçu le 3 septembre, dans un cours de français, une dictée intitulée "Un vrai Québécois". Un citoyen de Lévis a fait parvenir au SOLEIL une copie de ce portrait du premier ministre René Lévesque.

"Par la simplicité de sa personne, René Lévesque a aboli le mythe du surhomme omnipotent et assoiffé de pouvoir. Il puise sa force dans la connaissance de ses propres limites, dans sa conviction d'homme et dans l'espérance de tout un peuple.

"Au culte de la personnalité, il oppose l'image d'un homme de bonne volonté que le destin a chargé d'une lourde responsabilité et quand la foule l'acclame, ce n'est pas une idole qu'elle encense mais un homme en chair et en os à qui elle communique sa foi en l'avenir.

"Autant M. Lévesque se montre agressif et volubile dans ses propos publics, autant dans le privé il est timide, réservé, secret même.

"La simplicité constitue tout le charme de l'homme et par là il aura aboli le mythe du dandy; il n'a ni coiffeur, ni tailleur, ni chauffeur; il n'a rien d'un narcissiste et il a horreur du cabotage. Le seul luxe qu'il s'offre, c'est celui d'être lui-même. Il sera toujours ce Québécois authentique

en qui nous nous retrouvons tous."

La directrice des études au couvent de Lévis où cette prose du député péquiste de Saint-Jean, M. Jérôme Proulx, a été utilisée comme matériel pédagogique, a expliqué cette semaine au SOLEIL que ce texte a été choisi comme modèle d'un portrait moral, dans le cadre d'un cours sur le portrait en littérature.

M. Proulx avait tracé un aussi élogieux portrait de M. Lévesque dans son livre "Le panier de crabes".

Selon soeur Deroy, cette dictée a été puisée dans un cahier de français que les élèves n'ont pas en leur possession mais dans lequel les enseignants puisent. Ce cahier est Les 4 savoirs de Roland Desjardins et la directrice affirme y avoir retrouvé aussi un portrait de M. Pierre Trudeau... Soeur Deroy a soutenu que le professeur en question n'avait aucune arrière-pensée en dictant ce texte à ses élèves et qu'il ne fallait pas lui prêter d'intentions "spéciales".

Le texte, selon les explications recueillies auprès du professeur avait notamment la qualité d'être court et il constituait un bon exemple de portrait moral en littérature.

Le cahier de français contenant ce portrait est utilisé depuis 1972 par des enseignants, a aussi indiqué soeur Deroy.

Enfin de l'humour au parlement

Le président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, a autorisé pour le 20 octobre, un enregistrement de l'émission "le nouveau festival de l'humour", au restaurant Le Parlementaire, dans l'édifice du parlement.

Cette émission traitera évidemment de la politique au Québec. M. Vaillancourt s'est assuré, souligne-t-il dans une invitation adressée à tous les députés, de l'assentiment des deux partis politiques re-

présentés à l'Assemblée nationale avant d'ouvrir les portes du parlement aux animateurs Louis-Paul Allard, Tex Lecor, Pierre Labelle et Roger Joubert. Les députés sont d'ailleurs tous invités à l'enregistrement et auront donc droit en premier aux farces qu'ils ont inspirées.

Cette émission est l'un des événements spéciaux soulignant le 60e anniversaire de la naissance de la radio française en Amérique, la station CKAC, de Montréal.

L'émission sera diffusée le samedi 30 octobre, et en reprise le lendemain.

Nouveau sous-ministre

Le bureau du premier ministre René Lévesque a annoncé, hier, la nomination de Me Christine Tourigny au poste de sous-ministre associée au ministère de la Justice.

Me Tourigny était secrétaire générale associée à la Condition féminine.

CORRECTIONS

à notre annonce parue le mercredi 29 septembre, en page B1 de ce journal. Vous auriez dû lire:

IMPERMEABLES POUR HOMMES ET JEUNES HOMMES distribués par un grand manufacturier canadien renommé.

SPECIAL 59⁹⁵
Choix de couleurs variées, grandeurs: 36 à 46

A VOS 5 MAGASINS

G.H. ECHÈNE & FILS INC.

Semaine de la clémence à la Bibliothèque de Québec

Vous avez des volumes en retard à la Bibliothèque de Québec? Si oui, c'est le temps ou jamais de les remettre. Pendant une semaine la Bibliothèque vous accorde le pardon. Vous n'avez aucune amende à débours.

du 27 septembre au 3 octobre



RABAIS 30% à 80

pour **PORTE LOUVE A 100** 24" seulement
Notre prix courant \$50.98
Rabais \$15

ST-ROMUALD SEULEMENT Poêle à combustion lente "Markman". Notre prix courant \$489. Quantité 2 seulement Pour \$317.88	VILLE-VANIER SEULEMENT Rabais de 80%. Outillage manuel varié. Notre prix courant \$1.99 à \$11.99 Pour \$0.39 à \$2.39	CHARLESBOURG SEULEMENT Tuile à plafond 4 x 4 légère imperfection. Notre prix courant \$6.49 Pour \$3.99
Rabais \$200. Remise en pin nouveaux 6' x 8'. Notre prix courant \$650. Quantité 1 seulement Pour \$450	Porte Lauane seul 12 à 30". Notre prix courant \$18.69 à \$22.99 démonstrateur Quantité 15 Pour \$9.98	Comptoir pré-moulé couleurs assorties qté 100 pi. lin. Notre prix courant \$6.19 Pour \$3.99
Remise en vinyle 8 x 12. Notre prix courant \$1.120 Quantité 1 seulement Pour \$784.88	Porte plantée Lauane acajou, 20" à 36" seul. Notre prix courant \$30.79 à \$38.69 Quantité 15 Pour \$19.99	Panneau de particule 4 x 8 et 11/16" d'épaisseur, fini 1 côté noyer. Notre prix courant \$18.99 Pour \$11.98
Poêle au propane Barbecue 32,000 B.T.U. Notre prix courant \$419.96 Quantité 3 seulement Pour \$272.98	Pin mouluré 6". Notre prix courant \$0.43 pi. lin. Pour \$0.29 pi. lin.	Rabais 80%. Panneau de particule 4 x 4 et 1/2" d'épais. Notre prix courant \$2.99 Pour \$0.59
Rabais 50%. Broyeur à déchets démonstrateur. Notre prix courant \$222.40 et \$379.40 Pour \$111.20 et \$189.20	Rabais 50%. Lota de moulure en pin, cèdre, peuplier, chêne, longueur de 6' à 18'. Notre prix courant 17 pi. lin. à \$6.66 Pour 8 pi. lin. à \$3.33	Feuille liquéfaction différentes grandeurs et de différents motifs à machete. Notre prix courant \$37.86 et \$383.39 Rabais de 50% Pour \$18.50 à \$121.60
Balance d'enfant en métal. Notre prix courant \$78. Quantité 1 seulement Pour \$46	Rabais de 50%. Tapis de 9 x 12". Notre prix courant \$109.99 Quantité 8 Pour \$54.98	Epinette mince de 2 x 3 x 10 et 12". Notre prix courant \$1.12 à \$1.34 ch. Pour \$0.78 chacun
Rabais de 50% sur produits Marquette herbicide et arrosoir et accessoires de jardin.	Bois de finition trojan, cèdre rustique et cèdre clair de 20 pi. carrés. Notre prix courant \$51.59 et \$58.49 Pour \$31.59 et \$38.49	Rabais 50%. Tuile à plancher 12" x 12". Notre prix courant \$0.79 Pour \$0.38
Rabais 80%. Allume-feu pour Barbecue. Notre prix courant \$2.29 Quantité 40 Pour \$0.40	Rabais de 50% Produit Marquette en magasin. Boyau d'arrosage et accessoires.	Epanneur à engrais. Notre prix courant \$42.50 Pour \$21.25
Mini-grill au charbon de bois. Notre prix courant \$2.99 Quantité 8 Pour \$0.50	Rabais 50% Tuile préencollée. Notre prix courant \$0.79 Pour \$0.38	Rabais de \$30. Brouettes 4.5 pieds cubes en métal, manchon en bois. Notre prix courant \$86.99 Pour \$56.99

Magasinage en personne seulement

TOUCHATOU

Heures d'ouverture: Lundi à mercredi, 8h30 à 17h30. Jeudi à vendredi, 8h30 à 21h00. Samedi, 8h30 à 15h00. St-Romuald seulement 8h30 à 17h00 le samedi.

VILLE VANIER 445, boul. Pierre-Bertrand 687-2960	CHARLESBOURG 1200, 80e Rue est 628-0450	SAINT-ROMUALD 200, rue de l'Eglise 839-0621
--	---	---

ARMAGH TROIS-RIVIERES

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

La CUQ présente un rôle d'évaluation plus uniforme et...

par Pierre-Paul NOREAU

Le dépôt du rôle d'évaluation de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) pour l'ensemble des municipalités de son territoire ne démontre, cette année, aucun soubresaut du genre de ceux qui ont affecté à la hausse la valeur des propriétés de la haute ville de Québec, en 1982.

Cette assurance a été faite, hier, en conférence de presse par les responsables du service d'évaluation de la Communauté urbaine qui devaient hier les grandes lignes du fruit de leur travail pour l'année 1983.

À la lumière des compilations, il apparaît, en effet, que l'augmentation moyenne de la valeur du rôle d'évaluation pour les treize villes membres est de l'ordre de 8,7 pour 100 pour une valeur imposable totale de 7,06 milliards comparativement à 6,36 milliards en 1982.

La grande caractéristique du rôle qui vient d'être rendu public est que tous les rôles des différentes corporations municipales sont à leur valeur marchande et non plus à environ 90 pour 100 de la valeur comme c'était le cas pour la majorité des municipalités l'année dernière.

Ce rattrapage devrait permettre aux municipalités, maintenant, une croissance de leur budget équivalant à peu près à l'inflation (ou un peu moins) de maintenir le taux de taxation au même niveau que l'année dernière.

Bien sûr, le nouveau rôle n'est pas exempt de variations supérieures à 10 ou 15 pour 100. Cette fois cependant, aucun quartier d'une municipalité de la CUQ ne sera l'objet d'un bond important de la valeur de l'ensemble des propriétés. On retrouve plutôt des cas isolés répartis à la grandeur des municipalités. Ceux-ci sont dus principalement à la réévaluation faite sur place par un fonctionnaire de la Communauté urbaine (ensemble de rénovations

non déclarées par exemple) et également à l'évolution du marché dans le secteur.

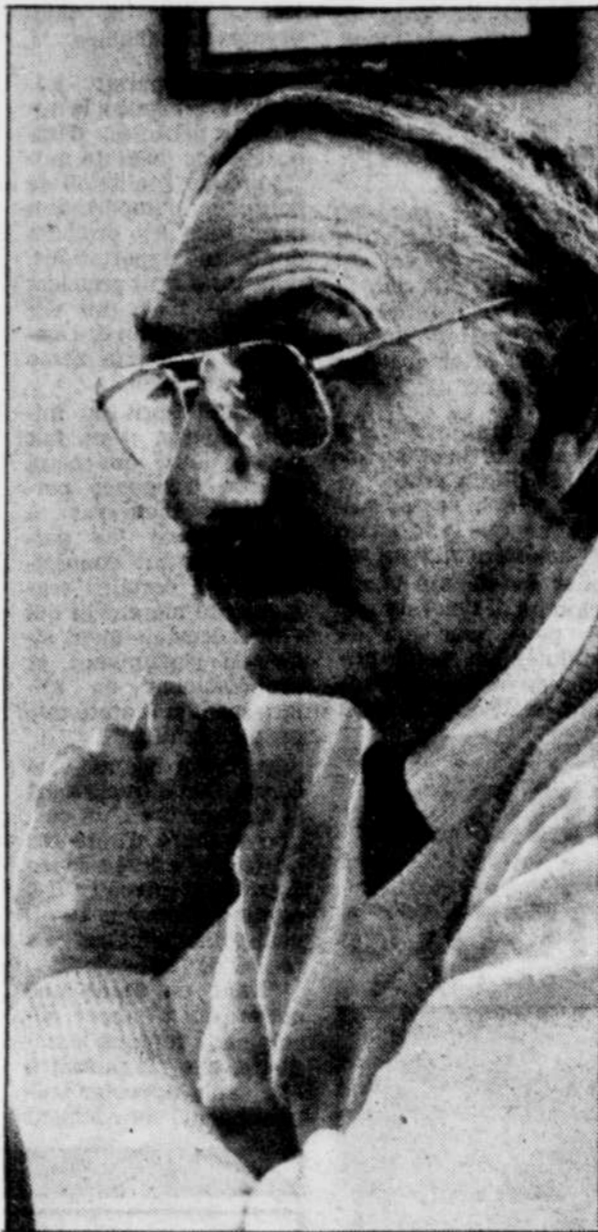
Les propriétés les plus susceptibles de se retrouver avec un écart par rapport aux autres du même secteur et avec une évaluation bien supérieure à l'année précédente se retrouvent principalement dans les villes de Charlesbourg, Ancienne-Lorette, Cap-Rouge, Lac-Saint-Charles, Loretteville, Saint-Émile et Vanier. Ces cas peu nombreux sont situés davantage dans ces sept municipalités en raison de la tournée générale effectuée par les évaluateurs. Les autres municipalités devraient cependant connaître le même sort d'ici deux ou trois ans alors que la ronde des évaluateurs sera complétée pour l'ensemble du territoire de la CUQ.

Grandes conclusions

Dans l'ensemble de la Communauté urbaine, le marché immobilier (à la base de l'évaluation) a été stable par opposition à ce qui s'est produit dans les années 1975 alors que les évolutions annuelles étaient de l'ordre de 10 à 12 pour 100 et plus pour la maison unifamiliale. Le volume des transactions a lui chuté de 25 pour 100 de 1979 à 1981.

Par ailleurs, les propriétés multifamiliales ont connu un regain de vie principalement dû au fait que la Régie des loyers permet aux propriétaires des augmentations un peu plus substantielles depuis quelques années. L'accroissement des revenus se traduit par l'accroissement de la valeur au chapitre de l'évaluation.

Contrairement, la valeur des propriétés commerciales a elle subi des baisses imputables à la faillite de certains et au non-renouvellement des baux. Le fait que plusieurs locataires paient à leurs propriétaires un loyer sous forme de pourcentage sur les revenus excédentaires a également influencé la chute des évaluations commerciales.



Le directeur du service de l'évaluation de la Communauté urbaine de Québec, M. André St-Arnaud.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h



Prévention-incendie

La campagne provinciale sur la prévention des incendies se déroulera dans la semaine du 3 au 9 octobre.

Amicalistes

L'Amicale du collège Marie de l'Incarnation invite les anciennes élèves à une réunion générale, à l'occasion du 50e anniversaire de fondation de l'amicale. La rencontre aura lieu dimanche à 10h30, au collège situé sur la rue Hart à Trois-Rivières.

Apiculture

Une soirée d'information sur l'apiculture sera tenue, mardi à 20h, à la salle paroissiale Saint-Albert-Grand, 3065 sur la 2e Avenue dans Limoilou, pour les amateurs de jardinage. Il y aura projection de diapositives, dégustation de miel et causerie prononcée par M. Jean-Louis Villeneuve, biologiste. Pour renseignements supplémentaires, composez 628-6410.

Ateliers d'initiation

Les Danseries de Québec tiendront des ateliers d'initiation au folklore québécois durant 10 semaines à partir de demain, au centre récréatif Couillard, 13 rue Couillard. Il y aura des ateliers pour les danses régionales, la gigue, le violon, l'accordéon, le piano d'accompagnement, les danses folkloriques pour enfants de trois à 12 ans et les danses internationales. Pour informations et inscriptions, joindre Danielle Martineau à 843-2507.

Ciné-campus

La projection du film "Arthur", de Steve Gordon, aura lieu dimanche, à 19h et 21h30, au théâtre de la cité universitaire. L'admission sera de \$2 pour la carte validée. Pour autres renseignements, joindre Jacqueline Boily à 656-2765.

Clinique

Une clinique de grade local sera tenue par la Fédération de volleyball pour les personnes qui désirent arbitrer à ce sport. Les séances auront lieu au PEPS de l'université Laval, demain et dimanche à 9h30. L'inscription au coût de \$7 se fera sur place au local 1110. Pour autres détails, communiquez avec Martin Blackburn, à 683-8978.

Journée des Perche

L'Association Québec-Perche tiendra une première rencontre de la nouvelle saison, demain, sur les lieux historiques de la basse ville du Vieux-Québec. Une messe sera célébrée à 16h dans l'église Notre-Dame-des-Victoires. Ensuite il y aura ralliement au 40 Marché Champlain où l'abbé Léonard Bouchard prononcera une conférence avant le service d'un buffet froid. Pour autres détails et réservation, joindre Mme Françoise Fiset à 527-7981.

L'AFAM en fête

L'Association féminine d'activités multiples tiendra une soirée de retrouvailles à l'occasion de son 5e anniversaire de fondation. La rencontre aura lieu, lundi prochain, à 19h30, au Chalet des loisirs, 55 rue Victorien à Notre-Dame-des-Laurentides. Pour informations, rejoignez Solange Giguère à 849-3607.

Marché aux puces

Le marché aux puces de la Coterie maritime Inc. aura lieu demain, de 12h à 18h, et dimanche, de 10h à 18h, au local de la Coterie, 225 côte de la Montagne, 2e étage. L'entrée sera gratuite et le stationnement sera facile. Pour autres renseignements, joindre René Desrosiers à 694-4039 ou Richard Lessard à 694-7060.

Parents de jumeaux

Le club des Parents de jumeaux (triples ou plus) de la région de Québec tiendra une réunion mensuelle mardi, à 20h, au local 6 du centre François-Charon, 525 boulevard Hamel à Québec. Le sujet discuté sera: "Eveil religieux chez l'enfant et explication de la mort pour un enfant". Pour autres renseignements, joindre Diane à 843-5594 ou Louise à 681-0377.

Poterie

Des cours de poterie sur le tour seront donnés pour le district Duberger—Les Saules—Neufchâtel—Charlesbourg-Ouest à l'Aréna Les Saules, mardi prochain, en soirée. Quelques places sont encore disponibles. Pour autres détails, composez 871-5831.

Rencontres de couples

Des rencontres qui auront lieu à Charlesbourg à partir de dimanche prochain permettront de discuter et d'échanger des opinions sur divers sujets se rapportant au couple, à la vie familiale et sociale. Pour renseignements, composez 626-9021 ou 628-0101.

S'aider soi-même

M. Lucien Auger, psychologue, donnera une causerie sur le sujet: "S'aider soi-même" au patro Roc-Amadour, lundi prochain à 20h. Pour informations supplémentaires, composez 529-4996.

Vivre, pourquoi?

ECKANKAR Centre de Québec tiendra une soirée d'études sur le thème: "Vivre: pourquoi?" au CLSC Basse-Ville, 310 boulevard Langelier. La séance aura lieu lundi prochain, à 20h, et l'entrée sera libre. Le programme comprendra des causeries, projection d'un film et tenue d'arts créatifs. Pour autres détails, composez 687-3029.



Le président de la Communauté khmère de Québec, M. Talong Mean.

Pchum Ben

Le président de la communauté khmère de Québec, M. Talong Mean, invite les membres à participer à une journée de prière pour commémorer le souvenir des parents et des héros khmers disparus. Cette journée commémorative se déroulera, demain à partir de 17h30, au COFI situé au 860 rue Père-Marquette à Québec, à l'occasion de la fête de Pchum Ben. Pour autres détails, composez 525-9140 ou 688-9548.

...confirme le pouvoir d'Ottawa de déterminer ses contributions

par Pierre-Paul NOREAU

Les biens du gouvernement fédéral sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Québec ne sont pas tous inscrits au rôle d'évaluation de la CUQ. Ottawa ne paie, par ailleurs,

aucune taxe d'affaires comme le fait le gouvernement du Québec sur ses propriétés. La valeur de celles qui sont inscrites au rôle par le fédéral est fixée unilatéralement par lui, sans droit de contestation.

Ces informations ont été confirmées, hier, par les responsables du service de l'évaluation de la Communauté urbaine de Québec qui recontraient la presse afin de dévoiler le nouveau rôle d'évaluation applicable aux 13 municipalités membres de l'organisme supra-municipal, en 1983.

Ces confirmations techniques accréditent la thèse soutenue par le caucus des députés québécois de la région de Québec qui accusait plus tôt cette semaine le fédéral de ne pas se comporter comme

l'ensemble des contribuables, incluant, bien sûr, le gouvernement du Québec.

"Sur la base des mêmes budgets municipaux, si le gouvernement fédéral décide de payer des compensations tenant lieu de taxes sur l'ensemble de ses propriétés, il est clair que la part assumée par les contribuables sera diminuée d'autant. C'est une simple équation mathématique" a expliqué le directeur du service de l'évaluation de la CUQ, M. André St-Arnaud, en réponse à une question.

Ce dernier a, par ailleurs, expliqué qu'advenant une décision de la part du fédéral d'adopter la façon de faire du gouvernement du Québec, son service serait en mesure d'assumer rapidement son rôle d'évaluateur des biens implantés sur son territoire. "Nous avons le matériel et les compétences nécessaires pour faire face à une telle situation."

affaires urbaines 

Candidat pour les élections de Val-Bélair

VAL-BELAIR — Un citoyen de la rue Edimbourg, à Val-Bélair, M. Henri Boulanger a annoncé sa décision de briguer les suffrages au siège numéro 4, lors des élections municipales du 7 novembre. Père de deux enfants, âgé de 42 ans et occupant un poste de directeur adjoind

d'une compagnie. Interrogé à savoir s'il avait l'intention d'adhérer à une équipe, M. Boulanger a confié au SOLEIL qu'il cherchera d'abord à se situer par rapport à son quartier et qu'il verra ensuite avec son entourage s'il y a lieu de joindre les rangs d'un parti.

Broches en cloisonné, seulement \$3.50 chacune!



Aussi beau et élégant de nos jours qu'il y a des siècles, le cloisonné est une surface émaillée où de minces arêtes de métal donne forme à des figures très complexes.

Notre collection de 20 broches comprend des paons, des papillons, des coeurs et, bien entendu, la fabuleuse licorne. On n'en voit plus beaucoup de nos jours, n'est-ce pas?

\$3.50 chacune
Nous vous invitons à profiter de notre plan "Mise de côté" pour vos achats de Noël.
892-3822

BIRKS JOAILLIERS

camelots demandés

étudiants / étudiantes



Faites des profits substantiels en distribuant **LE SOLEIL**

Quelques secteurs disponibles dans:

SILLERY
ST-MICHEL DE SILLERY
LE SOLEIL

647-3333 — 872-8063

COURS DE TENUE DE BAR AVEC CERTIFICAT PAR

L'ÉCOLE DES MAÎTRES (AU CHÂTEAU FRONTENAC)
Cours du soir:
1re session: 5-7-12-14-15 octobre
2e session: 8-9-11-13-18 octobre
Cours de jour: 4-5-6 octobre
Inscription au Château Frontenac
En semaine: 9h - 18h
Culture personnelle
Permis du ministère de l'Éducation 749551
692-0310 - 1-800-463-4806

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre cahier publicitaire "Mémo à votre budget!", inséré dans ce journal le mercredi 29 septembre.

On aurait dû lire:

Page 14 - PATE DENTIFRICE COLGATE
Tube prime de 150 ml
1,77\$
(au lieu de 1,89\$)

Nous nous excusons de cette erreur auprès de notre clientèle

STEINBERG

la Baie Correction

Veillez noter la correction suivante dans le supplément publicitaire Le Jour de la Baie, publié par la Baie dans le Soleil, le 1er octobre 1982.

Page 17, article 17-9. Congélateur-coffre Beaumark.
Cet article ne sera disponible qu'à partir du 27 octobre 1982.
Nous nous excusons de cette erreur.

la Baie Correction

Veillez prendre note de la correction suivante, à apporter au cahier publicitaire Le Jour de la Baie publié par la Baie et encarté dans le Soleil, le 1er octobre 1982.

Page 18, Porcelaine Royal Albert. On aurait dû lire: L'ens. 5 pcs, motifs Val d'Or, Memory Lane et Lavender Rose: **33,98 l'ens.** et l'ens. 5 pcs Old Country Roses: **39,25 l'ens.**

Chaque ensemble 5 pièces comprend: l'assiette à diner, l'assiette à salade, l'assiette à pain/beurre, la tasse et la soucoupe.

Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur a pu causer.

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD



Inauguration des appartements Cartier-Brébeuf

Le ministre des Communications et député de Vanier Jean-François Bertrand a procédé à la traditionnelle cérémonie aux appartements Cartier-Brébeuf hier en compagnie du maire Jean Pelletier et du président de l'Office municipal d'habitation (OMH) Jacques Almeras. L'immeuble de 144

logements sur la 1ère Avenue a coûté \$4,403,000 afin de loger des personnes retraitées, handicapées et des familles à revenu modique. Il s'ajoute aux 594 logements déjà réalisés par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Le Soleil, Jacques Deschênes

Côte-de-Beaupré Une personne d'affaires honorée à chaque mois

par **Gérald OUELLET**

Une des activités importantes de l'Association des gens d'affaires de la Côte-de-Beaupré (AGA) est d'organiser une rencontre, le premier vendredi de chaque mois, où l'on rend un hommage particulier à une personne qui s'est illustrée dans le domaine des affaires. C'est ce que déclarait au SOLEIL, le président-fondateur de cet organisme M. Yvon Careau.

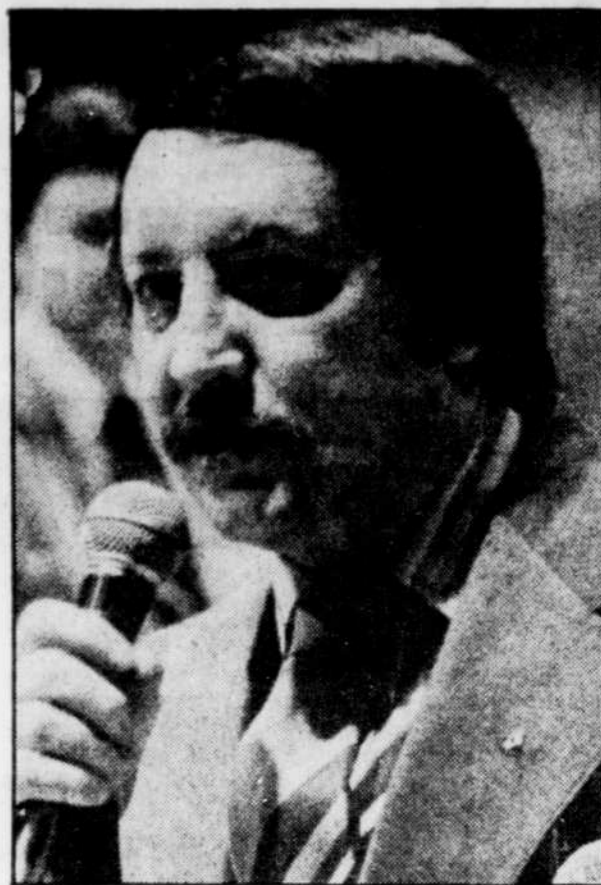
En effet, c'est aujourd'hui que l'AGA présentera à ses membres et aux gens d'affaires de la région de Beauport et de la Côte-de-Beaupré sa "charte" obtenue en vertu de la troisième partie des corporations à but non lucratif.

Fondée au mois d'août 1981 l'AGA prend de plus en plus de place dans la vie économique régionale. Selon M. Careau, l'AGA est née d'un besoin des gens d'affaires du milieu de se regrouper dans un climat de détente malgré un contexte économique difficile.

Ainsi, dans cet esprit de concertation et de solidarité, l'AGA tente aussi le rapprochement avec les personnes oeuvrant plus ou moins directement dans le domaine des affaires. Selon le conseil d'administration, cela s'effectue au fil des mois et on voit au fur et à mesure des courtiers en alimentation, en assurance, des professionnels du domaine des communications, des gestionnaires, des administrateurs venir partager et mieux connaître les préoccupations des gens de la région de Beauport et de la côte.

M. Yvon Careau, qui entreprend sa deuxième année comme président de cet organisme, est reconnu pour son implication auprès des différents groupes oeuvrant dans des sphères aussi diversifiées que la politique, les affaires et les loisirs. Au sein du conseil d'administration de l'AGA, M. Careau travaille avec Mme Renée Simard, à la vice-présidence, Me René Marcoux, secrétaire, M. Fernand Trudel, trésorier, Mme Colette Larose, directrice et M. Denis Beauchamp, directeur.

"La carte de membre, qui se vend \$5, permet au membre de bénéficier de certains privilèges et rappelle à son détenteur l'importance de l'achat chez nous dans notre beau coin de pays. Cet encouragement à l'achat dans notre localité représente un geste concret de solidarité que l'on veut implanter chez nos gens", de conclure M. Careau.



"Les frères Statny comme idoles, c'est bien beau mais on doit aussi et surtout connaître les gens d'affaires de notre région qui créent des emplois, génèrent des investissements et vivent quotidiennement les complexes responsabilités de mener à bien leurs entreprises", de déclarer M. Careau.

L'Anglicane sera en grande activité au mois d'octobre

par **Gilles PEPIN**
du bureau du Soleil

LEVIS — L'activité se poursuivra intensément, pendant tout le mois d'octobre, au Centre d'art de Lévis, au 33 de la rue Wolfe.

L'atmosphère y sera plus particulièrement agréable durant la semaine du 10 au 17 octobre, alors que le programme sera intitulé plus spécialement "Soirées d'automne" et présentera des concerts, des films, le spectacle de Jim Corcoran, l'Aubergine de la macédoine et même un tournoi d'échecs.

La salle l'Anglicane sera la plus utilisée, mais l'ancien presbytère anglican, devenu la maison Louise-Carrier, sera lui aussi fréquenté. Car le peintre André Philibert y exposera des huiles et des acryliques, du 3 au 15 octobre. Les oeuvres de Philibert montrent souvent des montagnes et des paysages d'hiver dans lesquels se reflète le climat du mont Mégantic. Philibert a gradué à l'École des arts graphiques de Montréal, en 1965, et il a exposé notamment à Montréal, Toronto, Sherbrooke et même à Paris.

Brassens

Le soir du 1er octobre, la corporation du Centre d'art de Lévis présentera le groupe Hommage, composé de musiciens François Gagnon, Maurice Laroche, An-

dré Dutil et Denis McKinnon. Le jazz des années 1950 y sera à l'honneur.

Les 5 et 6 octobre, encore en soirée, Brassens sera interprété par Denis Jacques.

Le groupe Fresh Air Blues Band satisfiera particulièrement les amateurs de blues, les 7 et 8 octobre, en soirée.

Pour la première "Soirées d'automne" de l'Anglicane, c'est le chœur Taniata qui a été invité. Cette chorale avait été créée, en 1978, pour les fêtes du 150e anniversaire de Saint-Jean-Chrysostome. Deux créations originales, Cantate pour mon pays et Oratorio pour la vie, l'ont déjà fait connaître au public québécois. L'ancienne église de la rue Wolfe fournira un cadre rêvé à cette chorale de 71 voix mixtes, qui chantera du Vigneault, du Leclerc, du folklore, des ballades et de nouvelles créations.

Un tournoi d'échecs débutera à 19h, le 11 octobre. L'invitation est lancée à toutes les personnes intéressées. L'entrée sera gratuite et il y aura des prix aux gagnants.

"Soirée-femmes"

Le 12 octobre, la corporation du centre d'art se joindra au comité féminin du patro et à la fondation du collège pour présenter l'Orchestre symphonique de Québec et la soprano Colette Boky à l'auditorium du collège de Lévis.

"Soirée-femmes" est prévue pour le 13 octobre. La projection du film "Ça peut pas être l'hiver on a pas eu d'été" sera suivie d'une discussion animée par Hélène Bernier et axée sur l'autonomie de la femme. L'organisation de cette soirée est l'initiative du Cercle culturel de la Rive-Sud.

Les 14 et 15 octobre, le musicien et chanteur Jim Corcoran donnera son nouveau spectacle à l'Anglicane.

L'Aubergine de la macédoine y sera présentée aux enfants, l'après-midi du 16 octobre. L'entrée sera gratuite. Ce samedi, en soirée, le public pourra danser à l'Anglicane; la danse rétro y sera à l'honneur.

Le soir du 17 octobre, la Fédération des caisses populaires Desjardins et le Club musical de Québec y présenteront un concert mettant en vedette la violoniste Lucie Robert et la mezzo-soprano Sonia Racine.

La troupe de Théâtre Repère y jouera la pièce "En attendant", les 20 et 21 octobre. Le lendemain, il y aura spectacle du groupe argentin, Los Allantý. Les 26 et 27 octobre, le Théâtre de Bon'Humeur présentera sa version rock de l'opéra Carmen de Biset. Bertrand Gosselin sera à l'Anglicane à les jours suivants et la saison s'y terminera, le 31 octobre, avec des musiciens de la région et une longue séance de "jam session".

Pour démarrer la fin de semaine, parlez à vos plantes en découvrant la terre et arrosez le tout par un coup de circuit...

Gaétan Hamel
La ligne verte est ouverte
le samedi de 9h à 10h

Gilles Laviguer
Parlons Voyage
le samedi de 10h à 11h

Jacques Rainville
Tout sur l'automobile
le samedi de 11h à 12h

Marc Simoneau
Sport Dimanche
le dimanche de 10h30 à 12h

Pour tout dire, c'est



C'EST LA SEMAINE RCA

OBTENEZ D'INTERESSANTES REMISES DU FABRICANT SUR LES TELECOULEURS COLORTRAK 1983 DE RCA

Achetez un des téléviseurs Colortrak 1983 de RCA en vedette chez les MARCHANDS RCA participants pendant la "Semaine RCA" et vous nous remercieront, en vous faisant parvenir jusqu'à 50 \$! Vous n'avez qu'à remplir le coupon fourni et à le faire parvenir à RCA accompagné d'une preuve d'achat... votre chèque vous sera envoyé à la maison.

Synchronisation câblocompatible de **122** canaux

RCA VOUS FERA PARVENIR UNE REMISE DE 30 \$

RCA FGR465

Nous vous ouvrirons les yeux.

FORTIER ÉLECTRIQUE MEUBLES ENR.
VENTE SERVICE AUDIO - TÉLÉ-COULEUR
615, boul. St-Claude, Québec — Tél.: 842-9723

Faites l'achat de ce modèle de table de 48 cm (20 po)* dès maintenant, et obtenez un chèque de 30 \$ de RCA!

- Synchronisation électronique ChanneLock à touches à effleurement
- Autorégage de la couleur, correction automatique des teintes du visage et repérage automatique de contraste-couleur
- Capteur automatique de lumière ambiante
- Châssis LONGUE VIE — moyenne de consommation de 87 watts

*Marque déposée de RCA Inc.
*Image de 45 cm en diagonale (tube-image de 20 po)

Nos lecteurs sont notre **FORCE**.
Soyez du nombre!

Service des abonnements
647-3333

LE SOLEIL

LES RÉGIONS

De Bané à Pêches et Océans Canada

L'industrie québécoise se réjouit du choix

la vente d'automne
SICO

sous-couche pour émail d'intérieur au latex — blanc (165-115) pas plus de **18,49\$** les 4 litres

émail fini perle d'intérieur au latex — super blanc titane (163-110) pas plus de **18,99\$** les 4 litres*

latex mat pour plafonds — blanc (160-112) pas plus de **13,99\$** les 4 litres*

verniss plastique au polyuréthane — ultra-brillant (201-105) pas plus de **18,99\$** les 4 litres

*Prix en vigueur pour le blanc seulement. Ces peintures peuvent être teintées, moyennant un léger supplément.

par Michel CORBEIL

MATANE — Les intervenants québécois de la pêche sont unanimes: la nomination de M. Pierre de Bané au ministère fédéral de Pêches et Océans ne peut qu'être une bonne nouvelle.

C'est en tout cas ce qu'ont exprimé sans exception tous les pêcheurs et industriels réunis hier à Québec ou sur le territoire maritime québécois.

"Ce qui nous intéresse le plus, c'est que ce soit un gars du Québec, a expliqué M. John Arseneault, gérant de l'usine de Madelipêche, aux îles de la Madeleine. Peut-être tendra-t-il davantage l'oreille au Québec?"

Tous ne se réjouissent cependant pas pour les mêmes raisons. A Québec, le secrétaire de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP), M. Lucien Morisset, a souligné: "C'est un Québécois. Il représente une circonscription d'une région maritime (Matane / Matapédia). Il semble également de l'industrie parce qu'il a déjà été responsable du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Il tranchera avec le style de M. Roméo Leblanc (titulaire jusqu'à mercredi de Pêches et Océans) qui favorisait plus les pêcheurs".

D'autres s'attendent à ce qu'il soit plus ferme

avec les Maritimes. M. Pierre Provost, un travailleur social oeuvrant dans le secteur des pêches et sur le comité pour la réouverture de l'usine de Paspébiac, a suggéré: "Honnêtement, je voudrais voir M. de Bané manifester le même préjugé favorable envers les pêches en Gaspésie que celui de M. Leblanc envers les provinces de l'Atlantique".

Personne ne donne toutefois la bénédiction sans confession. Ainsi, pour M. Herman Synnott, président des hauturiers de la Gaspésie: "Nous espérons que lui aussi voudra travailler avec nous. Un préjugé de notre part à son endroit? On verra bien au fur et à mesure". Pour le conseiller de l'association, M. Gilles Champoux: "On a des espoirs, mais on va le rencontrer tout d'abord. Je ne le vois pas comme le grand sauveur".

Nomination attendue

La nomination de M. de Bané est attendue depuis longtemps. Il est de fait le premier Québécois à obtenir ce portefeuille depuis Ernest Bertrand (1942-1945), si ce n'est de l'intérim de M. Jean Marchand (six mois en 1975). Mme Jeanne Sauvé avait eu ce secteur dans son ministère de l'Environnement en 1974 et 1975, mais M. Leblanc gérait les pêcheries par son ministère d'Etat. L'entourage politique



Pierre DE BANE

de M. de Bané s'est montré fort heureux du changement. M. de Bané était depuis le début de l'année ministre d'Etat aux relations extérieures. "Il est à nouveau ministre à vocation économique, a laissé entendre son attaché politique, M. Sylvain Langis. Il mènera des dossiers plus concrets pour lui et la région."

Les dossiers ne devraient pas manquer. A commencer par la décision de l'ex-titulaire Leblanc de permettre l'entrée dans le golfe des chalutiers de plus de 100 pieds dont le port d'attache est situé à l'extérieur du golfe. "Absolument, ce sera son premier test, a estimé M. Synnott. Nous lui demanderons de renverser la décision puisqu'il est inopportun de faire revenir ces bateaux."

Pêcheur du secteur de Newport, M. Lorenzo Albert a indiqué: "Nous croyons qu'il sera capable de se défendre contre les grandes compagnies de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse qui ont déjà la zone des 200 milles".

... même si un conflit de compétence peut éclater

par Michel CORBEIL

MATANE — La nomination de M. Pierre de Bané comme ministre titulaire de Pêches et Océans Canada risque fort de provoquer des étincelles avec le gouvernement du Québec.

C'est l'opinion exprimée par la plupart des intervenants du secteur québécois de la pêche contactés hier par LE SOLEIL. Et pour plusieurs, la nomination pourrait lancer une offensive fédérale pour rapatrier la compétence complète du secteur des pêches.

"En ce moment, nous ne pouvons dire si c'est une possibilité (la tentative de rapatriement), a laissé entendre M. Lucien Morisset, secrétaire de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche, qui regroupe les industriels traitant 80 pour 100 du poisson québécois. Mais c'est une tendance qui s'imprimerait de plus en plus."

"Il est possible que M. de Bané soit l'homme du changement. Dans le passé, ses réactions ont été tranchantes dans certains cas à l'égard du gouvernement québécois. Ce sera peut-être l'occasion d'affrontements. Nous ne le souhaitons pas, mais nous pouvons nous y attendre."

L'an dernier, le fédéral a rapatrié l'émission des permis des bateaux de plus de 35 pieds. "Le provincial se fait "débarquer" et sa réaction est faible, a indiqué M. Lorenzo Albert, un pêcheur et porteur de ses collègues de Newport. Il y a des rumeurs que l'émission des permis pour le crabe et le homard aille prochainement au fédéral. On pourrait croire que M. Trudeau (le premier ministre

canadien) a placé M. de Bané pour le "rapatriement", mais..."

Mécontentement

Plusieurs ont souhaité qu'un changement semblable ait lieu à Québec. M. Gilles Champoux, conseiller de l'Association des capitaines propriétaires de navires de plus de 45 pieds en Gaspésie, a été le plus incisif. Parlant à titre personnel, il a lancé: "Si l'actuel titulaire (M. Jean Garon) reste là, c'en est fait de la compétence du Québec dans les pêcheries. Ottawa reprendra toute la compétence déléguée en 1922 au Québec."

"Lors d'une rencontre en février avec le premier ministre (québécois) René Lévesque, nous avons demandé un Québec fort dans le dossier. Mais il n'y a pas de volonté politique. Les pêches, c'est le jouet à Garon et un de ses gadgets, c'est la Kristina Logos, un hauturier dont le Québec possède des actions."

Le président de l'association, M. Herman Synnott, n'a pas souhaité directement le départ de M. Garon, mais il a avancé: "Nous n'avons jamais été satisfaits de travailler avec M. Garon. Il accepte mal la contestation et n'écoute que les propositions qui soient dans sa ligne de pensée."

Prudent, M. Morisset a terminé en soulignant que de toute façon, quel que soit l'homme, les budgets alloués aux pêches par Québec sont modestes que la décentralisation vers Gaspé a créé un vide permettant au fédéral de "mettre le pied dans la porte".

Lapointe déclare qu'il se retrouve dans son élément

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

LA MALBAIE — Le député de Charlevoix à la Chambre des communes, M. Charles Lapointe, estime que sa nomination à titre de ministre d'Etat aux relations extérieures du gouvernement Trudeau constitue une promotion. "Il y a beaucoup de travail à faire de ce côté et je suis dans mon élément", a-t-il confié au représentant du SOLEIL quelques instants après son assermentation à son nouveau poste.

M. Lapointe a quitté l'enseignement au cégep de Hauterive en 1972 pour occuper pendant deux ans la charge de vice-consul à Marseille. En revenant au pays, en 1974, il s'est lancé en politique et a été élu pour la première fois. Il a accédé au gouvernement à la suite de l'élection de 1980.

Son champ de travail

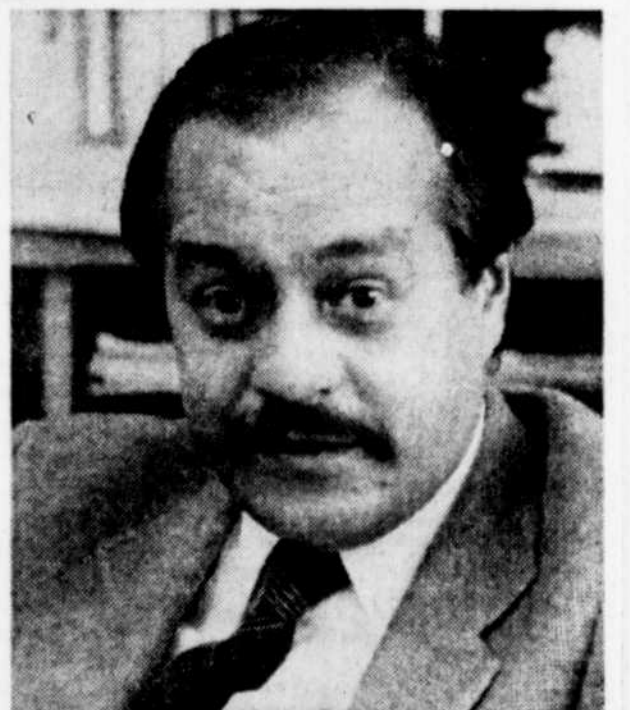
Avouant ne pas encore avoir rencontré son nouveau patron, M. Allen MacEachen, M. Lapointe a déclaré qu'il aura probablement à travailler plus particulièrement sur le dossier des pays francophones. Une autre partie de son travail consistera à monter des missions commerciales pour tenter de vendre les produits canadiens un peu partout dans le monde. D'ailleurs, dès aujourd'hui, il devait entreprendre une tournée de deux semaines avec des hommes d'affaires canadiens dans trois pays d'Afrique, le Sénégal, le Togo et le Gabon.

Le député de Charlevoix qualifie son expérience à titre de ministre d'Etat à la petite entreprise comme l'une des plus enrichissantes de sa carrière. "Je n'avais jamais fait l'expérience du monde des affaires. Ce que j'ai appris à ce ministère va me servir dans mes nouvelles fonctions", affirme-t-il.

M. Lapointe a confié que les dossiers de l'aménagement d'un réseau de ports de plaisance sur le Saint-Laurent et celui de la course internationale de 1984 relèveraient toujours de lui.

Réactions dans Charlevoix

Dans Charlevoix, les réactions étaient mitigées hier concernant cette nouvelle nomination pour le député. On ne connaissait pas encore très bien le nouveau rôle que M. Lapointe aurait à jouer et ce que cela impliquerait.



Charles LAPOINTE

Dans l'ensemble, on se réjouissait du fait que M. Lapointe soit demeuré au cabinet en se disant que c'était certainement un bon point pour la région. "J'espère qu'il va continuer à travailler fort pour faire avancer les dossiers en cours", a déclaré le préfet de comté de Charlevoix-Est, M. Jean Lajoie, en faisant allusion au port de mer de Pointe-au-Pic.

Du côté de l'Association touristique de Charlevoix, le directeur général, M. Pierre Tremblay, parle d'un brin de déception. "Le fait qu'il était ministre responsable de l'Office du tourisme nous a ouvert bien des portes. J'espère qu'elles ne se refermeront pas".

Pour le président de la Corporation de développement industriel de Charlevoix-Est, M. Julien Dufour, ce n'est pas tant le ministère qu'occupe le ministre qui importe mais plutôt d'être assuré d'avoir une antenne au sein du cabinet. "Un ministre, ça demeure toujours un homme influent quel qu'en soit son titre", fait-il observer.

GASTON OUELLET ENR. 72, Côte St-Grégoire Beauport, Qué. Tél.: 661-6480	QUINCAILLERIE SEIGNEURIALE INC. 304, Seigneuriale Beauport, Qué. Tél.: 667-2272	QUINC. FRIGON & FILS INC. 840, Des Chênes St-Nicolas est Tél.: 831-4302 2378, av. Mauflis, Qué. Tél.: 661-3776	QUINCAILLERIE BOIVIN ENT. 1178, 4e Avenue Québec, Qué. Tél.: 522-3766	QUINCAILLERIE J.-A. LABERGE ENR. 1201, 1re Avenue Québec, Qué. Tél.: 529-9683
QUINCAILLERIE GIRARD ENR. 4850, 3e Avenue ouest Charlesbourg, Qué. Tél.: 626-8791	JUNEAU & FRERES INC. 550, 3e Avenue Québec Tél.: 524-3871	QUINCAILLERIE ST-LOUIS-DE-FRANCE 2900, chemin St-Louis Place St-Louis-de-France St-Foy, Qué. Tél.: 656-9503	QUINCAILLERIE ST-VALLIER ENR. 850, St-Vallier ouest Québec, Qué. Tél.: 683-1761	QUINCAILLERIE SIOUÏ ENR. Village Huron Loretteville, Qué. Tél.: 842-1969
NAP. MONTREUIL 1510, Notre-Dame Ancienne-Lorette Tél.: 872-2365	LES QUINCAILLERIES J.-A. ROY INC. Galeries Rond-Point Lévis, Qué. Tél.: 837-0472	LES QUINCAILLERIES J.-A. ROY INC. 558, rue St-Joseph Lauzon, Qué. Tél.: 837-4759	LES QUINCAILLERIES J.-A. ROY INC. 16, St-Joseph Bienville, Qué. Tél.: 837-0032	MATERIAUX J.-E. FORTIER INC. 236, rue Commerciale St-Henri de Lévis, Qué. Tél.: 882-2231
QUINCAILLERIE MARTEL LTEE 720, 9e Avenue Charny, Qué. Tél.: 832-8095	QUINCAILLERIE NOËL INC. 461, 4ème Avenue Centre industriel St-Romuald Tél.: 839-8881	QUINCAILLERIE CARRIER ET FRERES 460, boul. Pie XI Val-Bélair Tél.: 842-1951	QUINCAILLERIE SILLERY INC. 1341, Maguire Sillery, Qué. Tél.: 527-2822	QUINCAILLERIE MAURICE (1980) INC. 423, route Nationale St-Augustin Tél.: 878-2023
QUINCAILLERIE CHOUINARD 1403, Provencher Cap-Rouge, Qué. Tél.: 653-7446	COUVRE-PLANCHERS DU CHATEAU 170, St-Joseph ouest Charlesbourg Tél.: 626-7358	QUINCAILLERIE M. GAUVIN INC. 1955, Notre-Dame Ancienne-Lorette, Qué. Tél.: 872-1473	QUINCAILLERIE LAVALLOISE ENR. 2750, Ch. Ste-Foy Ste-Foy Tél.: 658-0655	QUINCAILLERIE ED. MORENCY LTEE 284, Durocher Québec Tél.: 522-5247
QUINCAILLERIE CREMAZIE INC. 168, Crémazie ouest Québec, Qué. Tél.: 522-2506	QUINCAILLERIE P.-H. VILLENEUVE 255, av. Giguère Ville-Vanier, Qué. Tél.: 681-0555	QUINCAILLERIE GIFFARD INC. 3275, av. Royale Giffard, Qué. Tél.: 667-1964	QUINCAILLERIE MORENCY INC. 1371, Ch. Ste-Foy Québec Tél.: 683-9556	NAP BOILY INC. 4094, boul. Ste-Anne Montmorency, Qué. Tél.: 667-7851
QUINCAILLERIE DESLAURIERS INC. 8465, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg, Qué. Tél.: 623-1577	QUINCAILLERIE HARVEY INC. 2425, boul. Père-Lelièvre Dubergé, Qué. Tél.: 681-6261	QUINCAILLERIE R. McDONALD 659, Notre-Dame N.-D.-des-Laurentides Tél.: 849-3245	MATERIAUX LAURENTIEUX INC. 1000, boul. du Lac Lac-Beauport, Qué. Tél.: 849-4243	QUINCAILLERIE J.-C. AUCLAIR 477, boul. J.-Bédard Lac-St-Charles, Qué. Tél.: 849-4225
QUINCAILLERIE LE FAUBOURG 1310, 1ère Avenue St-Rédempteur Tél.: 831-2584	QUINCAILLERIE G. FERLAND INC. 1005, rue Industriel St-Jean-Chrysostome Tél.: 839-5734	MATERIAUX G.M.R. INC. 90, rue de Rotterdam St-Augustin Tél.: 878-3820	QUINCAILLERIE LABERGE INC. 564, Avenue Royale Beauport Tél.: 661-3714, 661-3715	MATERIAUX DECOREN 283, Duchesnay Ste-Marie, Cté Beauce Tél.: 387-6666
QUINCAILLERIE DU CHATEAU INC. 1155, Château Bigot Charlesbourg-Est Tél.: 627-3311				

DOSSIERS

/ Réplique /

Le centre d'Ixworth La réponse du député

Les difficultés que connaît le centre de plein air d'Ixworth, situé à 20 km au sud de La Pocatière, a fait l'objet d'un article du journaliste Raymond Gagné, dans cette page, le vendredi 17 septembre. Le député péquiste de Kamouraska-Témiscouata, Léonard Lévesque, apporte, aujourd'hui, sa version des faits. Raymond Gagné réplique brièvement.



Léonard Lévesque

M. Raymond Gagné
Dans l'édition du journal LE SOLEIL du 17 septembre dernier, vous présentez un "dossier" intitulé "Dans Kamouraska-Témiscouata, jeux politiques autour du plein air". Je vous avouerai que l'intérêt qu'a suscité en moi la présence de ce "dossier" dans votre quotidien, a rapidement laissé place à la stupeur et à l'indignation. A mon humble avis, cet article s'apparente davantage à un essai pamphlétaire qu'à la recherche sérieuse que je m'attendais de lire sous la rubrique "dossier".

J'attribuerai cette situation au fait que vos chercheurs n'ont pas cru bon de communiquer ni avec moi, ni avec le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour discuter de la question et se sont limités à vous fournir le seul point de vue d'un individu ou d'un petit groupe moins bien intentionné que vous.

Je déplore toutefois que tout ceci ne soit pas apparu évident pour un journaliste professionnel de votre qualité.

Quoi qu'il en soit et sauf votre respect, j'estime que le ton et les deux tiers du "dossier" en question, faisant allusion à un sombre complot péquiste contre l'Association de chasse et de pêche de Kamouraska, sont faux et calomnieux, lorsqu'ils ne sont pas diffamatoires. Je ne ferai pas ici de contre-propagande libérale. Pour ce qui est du reste, je le qualifierai d'inexact ou de partiel et je m'emploierai à rétablir les faits.

1 — Valeur des immobilisations
L'article mentionne des actifs immobilisés d'une valeur de \$1,2 million. Toutefois, un inventaire produit en décembre 1980 révèle par les actifs de l'Association de chasse et de pêche de Kamouraska et du ministère de l'Énergie et Ressources totalisent \$374.157.

Les bilans de l'association ne laissent pas entrevoir d'ajout important à ces actifs. L'ACPK, elle-même, évalue ses propres actifs immobilisés à \$72.674 au 31 mars 1982.

2 — Une oeuvre à caractère écologique et social qui a besoin d'une certaine aide de l'Etat. (LE SOLEIL)

Selon une étude du Conseil des loisirs de l'Est du Québec, il existe dans la seule région Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata, 137 équipements de plein air offrant des services du même type que ceux de l'ACPK. (Notez qu'Ixworth accueille 70 pour 100 de sa clientèle l'hiver, pour la pratique du ski de fond). Imaginez le nombre de ces équipements à l'échelle du Québec. Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ne subventionne qu'une infime partie de ces équipements, selon leur éligibilité aux programmes réguliers d'assistance financière, dans certains cas pour l'opération, dans d'autres cas pour des projets d'immobilisations. Dans le cas d'Ixworth, le MLCP n'a jamais reçu de demande dans le cadre d'un programme régulier.

Vous comprendrez, compte tenu de ce qui précède et en ayant conscience de la situation économique actuelle, que le MLCP ne puisse poursuivre le traitement privilégié dont bénéficiait Ixworth. Oui, un traitement privilégié!

3 — Ixworth: Léonard Lévesque veut sa mort; Lessard refuse l'aide de l'Etat. (LE SOLEIL)

Oui, un traitement privilégié, malgré ce que rapporte LE SOLEIL; un traitement privilégié qui s'explique mais qui devait être normalisé. En effet, à la demande de l'ACPK créait en 1973 une petite réserve de chasse et pêche afin de permettre des activités de conservation et d'éducation. (Les études démontrent que le ravage de chevreuil est presque complètement à l'extérieur de la réserve).

En 1975, pour la première fois, le MTCP (libéral) accorde une subvention de \$24.500 pour l'amélioration du site.

Pendant les trois années qui suivirent, l'ACPK et moi-même convaincront le ministre du MTCP de verser

successivement \$25.000, \$50.000, \$50.000 pour l'amélioration du site. Toutefois, peu à peu, ces sommes servaient à l'opération et évitaient à l'association d'ajuster sa tarification en fonction des coûts réels.

Lors de la création du MLCP en 1979, il apparaît évident que Ixworth poursuit les objectifs d'un centre de plein air et le ministre, tout en versant une subvention de \$30.000, souhaite que Ixworth s'autofinance ou s'inscrive aux programmes réguliers.

En 1980, Ixworth soutient qu'il est en difficulté financière et il sollicite à nouveau un soutien "hors-normes". Après une ronde de négociations où je suis personnellement intervenu, le ministre consent à verser \$15.000. Il est aussi convenu que l'ACPK présentera un plan de redressement budgétaire. Ce plan ne fut jamais présenté.

En 1981, l'ACPK sollicite à nouveau le soutien "hors-normes" du ministre. Lors d'une rencontre que j'ai organisée au cabinet du ministre pour des représentants de l'ACPK et qui s'est tenue en ma présence, il est convenu qu'avant tout examen d'une nouvelle demande d'aide, l'association devra produire au ministre son plan d'opération pour la saison à venir, un plan de redressement triennal, lequel pourrait prévoir le financement à long terme de la dette de l'ACPK et une participation accrue des bénéficiaires des services. Malgré l'accord exprimé par les représentants de l'ACPK, le ministre n'a reçu aucun de ces travaux.

En 1982, lors d'une rencontre avec un représentant de l'association, toujours à ma demande et en ma présence, le ministre expose encore une fois la difficulté pour le ministre de poursuivre un financement "hors-normes" de l'ACPK, pour des raisons bien évidentes. Le ministre accepte tout de même d'examiner tout projet précis touchant l'approvisionnement en énergie dans la mesure où un plan de redressement démontrerait clairement que sa réalisation assurerait une santé financière stable à l'organisme.

La réponse à toutes ces discussions fut une lettre de l'ACPK, accompagnée d'un bilan financier, demandant une autre subvention pour combler le déficit de l'année en cours. Aucun projet, aucun plan de redressement, aucune demande à l'intérieur d'un programme régulier.

Il serait juste toutefois d'indiquer que le bilan présenté par les présents administrateurs du centre démontre le plus grand effort d'équilibre budgétaire que l'association ait connu, selon les données disponibles. Le déficit actuel serait redonnable en grande partie au fait qu'entre le 1er avril 1979 et le 31 mars 1980, l'association a utilisé la presque totalité (\$51.747) du surplus accumulé disponible au début de l'exercice (\$55.334). L'ACPK ne dispose pas de bilans vérifiés pour la période précédant le 1er avril 1979.

4 — La fréquentation d'Ixworth

L'article du SOLEIL compare la fréquentation d'Ixworth avec celle de certaines bases de plein air. Rappelons que la fréquentation d'Ixworth représente avant tout une clientèle quotidienne sans hébergement dont 70 pour 100 fréquente les sentiers de ski de fond. Toute proportion gardée, cette clientèle s'apparente donc davantage à celle des centres de ski de fond que le MLCP ne subventionne pas.

5 — La base de plein air de Pohénégamook

Malheureusement, l'article du SOLEIL ne mentionne pas la fréquentation de cette base de plein air. En 1981-1982, cette fréquentation fut de 48.496 personnes / jours (avec hébergement), soit plus du triple de Ixworth.

La subvention versée pour les opérations est exactement la même pour les années 1981-1982 et 1982-1983, soit \$151.460. A cette subvention au fonctionnement, le MLCP ajoute \$19.723 pour la réalisation de

trois projets précis, qui serviront à l'ensemble des bases de plein air: un programme d'animation, mise au point d'un système d'inventaire permanent, mise au point d'une technique d'apprentissage de la planche à voile. Cette base de plein air s'autofinance à 80 pour 100. Elle ne recevra aucune subvention aux immobilisations.

Rappelons-nous d'autre part que le réseau des bases de plein air a été créé pour l'essentiel sous le gouvernement libéral et que c'est ce gouvernement qui a choisi Pohénégamook plutôt qu'Ixworth pour l'implantation d'une base de plein air.

Son actuel président, bien qu'il soit membre du Conseil de la faune et qu'à ce titre, il rencontre le ministre à l'occasion, n'est jamais intervenu dans le dossier Ixworth.

Toutes ces informations sont disponibles au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et un seul coup de fil aurait suffi pour les obtenir et même davantage. D'ailleurs, je vous suggère de traiter du réseau des bases de plein air dans un prochain "dossier"; on y pratique des activités saines et vraies. Je suis persuadé que le MLCP vous livrerait toutes les informations dont vous avez besoin.

Je comprends du "dossier" du SOLEIL qu'il a été l'instrument de ceux qui ont imaginé le premier acte de ce jeu politique que l'article tente de dénoncer. Ayant la ferme conviction de l'honnêteté du SOLEIL et de ses journalistes, je souhaite vivement que les faits soient rétablis publiquement.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Léonard Lévesque
député de Kamouraska-Témiscouata

Accordons le bénéfice de doute au député de Kamouraska-Témiscouata. Il signe le texte publié ci-haut. L'écrit doit donc lui appartenir.

De toute façon, le chat est sorti du sac. Le député confirme qu'Ixworth ne recevra plus l'aide de l'Etat. C'est la mort à brève échéance du centre éducatif. LE SOLEIL voulait qu'on le dise publiquement. Le but est atteint.

L'ACPK devient le bouc émissaire du député. Les directeurs de l'association ont mal fait leurs devoirs. Mme Renée Lajeunesse doit être heureuse d'apprendre ça.

Le député ne semble pas se souvenir du coup de téléphone que je lui ai donné au début de septembre afin de connaître ses intentions immédiates et futures quant au dossier d'Ixworth.

Le dossier du député est sans doute incomplet. Il aurait autrement noté que l'érection d'Ixworth s'est réalisée en trois phases. Pour les deux premières seulement (1969-1975) les dépenses en immobilisations, sans y inclure le bénévolat, s'élevaient déjà à près de \$340.000. Il s'est sans doute dépensé plus de \$30.000 depuis ce temps.

Pour une fréquentation de trois fois supérieure à celle d'Ixworth il en coûte huit fois plus cher à fréquenter Pohénégamook si on utilise les chiffres du député. \$17.64 par tête de pipe, dont \$3.52 payé par le Trésor public, à Pohénégamook contre moins de \$2.40 à Ixworth. Le député aurait dû le mentionner.

En somme, le vrai problème est escamoté. Les gens de la région de La Pocatière ont consacré temps, efforts et argent à édifier un centre éducatif. Depuis 1976, le PQ, le député et le MLCP s'acharnent à faire d'Ixworth un centre de plein air sans vocation éducative. C'est ce qui a nui au développement normal du centre éducatif. Le député n'hésite d'ailleurs pas à le qualifier de "centre de ski de fond". Voilà le drame. Voilà aussi la cause de sa mort prochaine. Il est donc urgent que la population de la région se réveille.

Raymond Gagné

/ Document /

Perspectives économiques (2) Les armes des gouvernements

Après avoir analysé, hier, le comportement du secteur privé et des solutions envisageables dans le contexte de la crise économique actuelle, le président de la Banque Royale du Canada, Rowland C. Frazee, énumère les moyens dont disposent les gouvernements pour vaincre l'inflation, considérée comme la cause première de cette crise.

par Rowland C. Frazee,
président de la Banque
Royale du Canada

(...) Dans le secteur public par contre, deux méthodes permettent de combattre l'inflation: les restrictions monétaires d'une part et les restrictions fiscales d'autre part.

Depuis plusieurs années, des mesures de restrictions monétaires sont en place. Bien qu'impopulaire, cette discipline monétaire a permis de contenir l'inflation et même de la réduire. Le contrôle étroit exercé par la Banque du Canada sur le taux d'expansion de la masse monétaire a été, et reste, un levier essentiel pour l'Etat, mais qui ne saurait réussir à lui seul.

Le rôle de la fiscalité reste donc entier et les résultats à ce jour ne sont pas particulièrement brillants. Les gouvernements — et j'insiste sur le pluriel — doivent absolument restreindre leurs dépenses et leurs déficits, sans attendre plus longtemps.

Bien entendu, les objections d'ordre politique et économique ne manquent pas, dès qu'il est question de comprimer sensiblement les dépenses de l'Etat.

Trop souvent, ces objections ne sont que de simples excuses visant à éviter la tâche pénible d'abolir des programmes gouvernementaux que leurs responsables ont à coeur. Il est certain que de telles décisions ne sont pas agréables. Cependant, en absorbant des capitaux qui pourraient être utilisés à des fins plus productives, ces déficits ne laissent pratiquement aucune marge pour ramener les taux d'intérêt aux niveaux où ils devraient être.

La compression des coûts n'a jamais été aussi nécessaire et si elle s'impose dans les secteurs de la société qui créent la richesse, elle est encore plus impérative pour ceux qui ont la responsabilité des dépenses. Un gouvernement incapable de réduire son déficit, de contrôler l'inefficacité et de supprimer les affectations non productives contribue beaucoup plus aux problèmes qu'il ne les résout.

Malgré tout ce qui se dit à ce sujet, trop de gouvernements laissent leurs dépenses s'accroître de 10, 15 ou même 20 pour 100. Cette situation est inacceptable et doit cesser.

Une initiative positive

(...) Sur un plan positif, c'est actuellement le programme des limitations des salaires du gouvernement fédéral qui offre, bien sûr, le meilleur exemple de compression des coûts. Si je reproche au gouvernement de ne pas limiter ses programmes, je le félicite cependant de prendre une initiative capitale en matière de salaires.

Bon nombre d'indices prouvent que le programme fonctionne. Une grande partie du public accepte et appuie le principe de base. Il est clairement établi que les premiers ministres des provinces, bien que rejetant les pourcentages suggérés, soutiennent cette théorie. Un nombre croissant d'entreprises privées emboîtent le pas. Il est, en fait, difficile d'évaluer dans sa juste mesure l'appui recueilli par ce programme en raison de la réticence que manifestent certains à soutenir, du moins publiquement, quelque initiative que ce soit du gouvernement fédéral.

Cette attitude est regrettable. Pour être franc, ce ne sont pas les chiffres précis qui comptent: six et cinq, ou huit et six, ou cinq, six, sept. L'important est que, pour les deux années à venir, voire davantage, les hausses salariales seront inférieures — sensiblement inférieures — au taux de l'inflation. Il est encourageant de constater que cette théorie recueille un appui plus grand qu'il ne paraît de prime abord.

Tout programme facultatif revêt un aspect à la fois économique et politique.

Un des grands avantages, et l'une des caractéristiques les plus intéressantes d'un tel programme, ré-

side dans le fait qu'il peut s'adapter à la situation propre à une entreprise, à une industrie ou à un gouvernement. Certains accords salariaux dépasseront les normes suggérées et d'autres leur seront inférieurs; il est inévitable que dans certains cas il sera impossible d'accorder une quelconque augmentation et que de véritables coupures seront nécessaires.

Cette diversité est acceptable d'un point de vue économique. Le danger provient du fait que quelques accords dépassant les normes établies peuvent déclencher une réaction en chaîne dans des secteurs où de telles hausses ne sont pas justifiées — ce qui risque d'entraîner l'autodestruction du programme. Il est faux de considérer les 6 pour 100 comme un minimum ou comme un maximum, ou de croire que le comportement d'un groupe ne porte pas atteinte aux autres.

Si ce programme ne fonctionne pas, la seule alternative reste le contrôle obligatoire qui s'accompagne d'énormes charges administratives et porte préjudice à l'économie. Si des contrôles obligatoires sont à nouveau appliqués — et il est clair que cette solution n'est pas exclue — nous ne pourrions que nous en blâmer nous-mêmes.

Chacun doit donc comprendre que le Canada ne court pas actuellement à sa perte. Cessons de croire que nous sommes confrontés à des centaines de problèmes horriblement compliqués. Il est clair que l'inflation constitue le problème fondamental. Nous pouvons y remédier. Les avantages que nous retirons alors seront beaucoup plus grands que nous ne pouvons l'imaginer.

Des leurs d'espoir

Si l'avenir que j'évoque semble quelque peu hypothétique et irréaliste, permettez-moi de vous rassurer. Il relève du domaine du possible; il n'en tient qu'à nous. En fait, nous contribuons déjà à son avènement. Le temps n'est pas à l'euphorie, mais ici et là certaines leurs réconfortantes sont perceptibles au bout du tunnel.

Pour commencer, les taux d'intérêt sont en train de baisser. Il y a un an à cette époque, le taux d'intérêt préférentiel de la Banque Royale était de 21,75 pour 100. Il est actuellement inférieur à 16 pour 100.

En ce qui concerne la balance des paiements, la situation du Canada est encourageante. Le déficit normal des services sera pratiquement équilibré par un surplus substantiel au niveau des marchandises, le Canada enregistrant les meilleurs résultats dans ce domaine depuis 1973.

En ce qui concerne l'énergie, une reprise progressive est déjà entamée et les perspectives de l'industrie pétrolière canadienne sont beaucoup plus brillantes qu'il ne paraît. Une réduction des droits et taxes gouvernementaux, accompagnée de nouvelles menaces de stimulation et d'un relèvement des prix, permettra d'augmenter l'année prochaine d'au moins \$5 à \$6 milliards le cash flow du secteur de la production, la plus grande part de cette augmentation étant prévue au cours des six prochains mois. En 1983, les revenus nets devraient s'accroître de plus de 50 pour 100. De grandes possibilités s'offrent également pour l'exportation du gaz naturel, et la partie Est du gazoduc de l'Alaska permet déjà d'en juger.

Enfin, le taux d'inflation est à la baisse, ce qui est sans doute l'élément le plus important. L'indice des prix à la consommation affichait une progression annualisée de 10,9 pour 100 pour le mois de juillet de cette année, contre 12,95 pour 100 en juillet 1981. Un autre indicateur utilisé par les économistes, la progression de l'indice implicite de déflation de la DNB, est passé de 11,68 pour 100 au premier trimestre 1982 à 6,05 pour 100 au deuxième.

(...) Cela ne signifie pas que nous avons surmonté tous nos problèmes. Mais nous sommes en train de les résoudre et les signes d'amélioration sont manifestes. Nous réussirons.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur: Jacques-G. Francoeur
 Rédacteur en chef et Éditeur adjoint: Claude Masson
 Président et directeur général: Paul-A. Audet
 Directeur de l'information: Gilbert Athot
 Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
 Directeur de l'édition: Marcel Pépín

A quand un vrai front commun?



anne-marie voisard

Le 4e front commun intersyndical CSN-CEQ-FTQ n'est pas encore officiellement créé de déjà la Fédération des affaires sociales (FAS), affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), brandit le spectre de la grève générale illimitée. C'est donc 70,000 travailleurs dans les hôpitaux, les centres d'accueil et les centres de services sociaux qui risquent en même temps de débrayer vers la mi-novembre.

Réunis en congrès cette semaine à Québec, quelque 700 délégués de la FAS, répartis dans 400 syndicats, ont en effet occupé toute une journée à mettre au point une stratégie de lutte contre le gouvernement. D'abord des assemblées générales, puis des journées thématiques et, en dernier recours, la grève.

Pas question de tenir compte de la loi 70 qui prolonge les conventions collectives jusqu'au 31 mars 1983 et, de ce fait, rend illégale toute grève qui serait déclenchée avant cette date. Pas question non plus de se plier aux exigences de la loi 72 sur les services essentiels.

Même si l'expérience du passé démontre que des malades ont souffert des arrêts de travail dans les hôpitaux et les centres d'accueil, les syndiqués de la FAS se jugent parfaitement capables de faire eux-mêmes la distinction entre les services vraiment essentiels et ceux qui ne seraient qu'accessoires. Encore un peu et on essaiera

de nous convaincre qu'il y a place pour d'autres coupures dans les services de santé, malgré les compressions budgétaires d'il y a un an.

A côté de cela, l'attitude du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) et de son président, Jean-Louis Harguindeguy, constitue un bien curieux contraste. Pour éviter des diminutions de salaires de l'ordre de 20 pour 100 entre le 1er janvier et le 31 mars 1983, tel que le prévoit la loi 70, les dirigeants syndicaux ont préféré renoncer à un ajustement de 2,73 pour 100 qui devait être versé le 14 octobre. Ils étaient même si pressés d'agir qu'ils n'ont pas pris le temps de consulter leurs 38,000 syndiqués de la base.

Au SFPQ, on s'est rendu compte que la proposition de gel "modulé" des salaires, formulée en avril, pénalisait moins les fonctionnaires que les coupures annoncées dans la loi 70. L'écart entre les deux est de \$12 millions. C'est ce qui explique l'empressement de M. Harguindeguy à vouloir régler au plus tôt avec l'Etat. Il a déposé, hier, une contre-proposition qui place tous les employés de l'Etat à l'abri des coupures de salaires.

Les autres syndicats, membres du front commun, n'ont cependant pas tous les mêmes intérêts que M. Harguindeguy à accélérer le processus des négociations. C'est le cas, en particulier, de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et de ses 80,000 membres, dont le salaire est en général plus élevé que la moyenne. Pour eux, les coupures prévues dans la loi 70 s'avèrent

souvent moins traumatisantes que la proposition de gel "modulé", qui se traduit en réalité par des baisses de salaires. Puis il y a la sécurité d'emploi et le respect de l'ancienneté pour lesquels les enseignants voudront se battre longtemps.

Les enjeux de cette négociation, bien qu'ils ne coïncident pas toujours d'une centrale syndicale à l'autre, sont donc extrêmement importants. C'est la première fois que l'Etat patron fait des propositions à la baisse. Les sacrifices demandés sont énormes, surtout dans le cas des plus hauts salariés. En outre, Yves Bérubé, le président du Conseil du trésor, paraît inflexible. La masse monétaire n'est pas négociable. Seuls des aménagements sont possibles.

Dans un tel contexte, les hésitations de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) à encourager ouvertement la grève sont tout à fait justifiées. D'autant plus qu'avec le recours à un tel moyen de pression, l'Etat aurait vite retrouvé les \$521 millions qu'il compte récupérer à même le salaire de ses employés. A cela s'ajouteraient de fortes amendes, prévues par la loi 70, pour chaque jour de débrayage illégal. La grève, en plus de faire mal, perd donc ici son efficacité.

L'important, aujourd'hui, pour les syndicats, c'est de poursuivre entre eux la concertation dans le but d'en arriver à un véritable front commun. Chacun doit oublier les chicanes de familles et s'unir devant un gouvernement qui ne demanderait pas mieux que les centrales aillent, comme le SFPQ, négocier séparément le contrat de travail de leurs membres.

bloc-notes
Remaniement du cabinet fédéral



marcel pépín

L'accession de M. Serge Joyal au Secrétariat d'Etat et la nomination de M. Charles Lapointe aux Relations extérieures constituent, pour les Québécois tout au moins, les deux changements les plus importants au cabinet fédéral, annoncés hier par le premier ministre Trudeau.

Naguère peu influent, le Secrétariat d'Etat est devenu ces dernières années un important centre de décision, non seulement parce qu'il continue de superviser les nombreuses agences culturelles fédérales, mais surtout parce qu'il a la responsabilité directe des minorités et aussi parce qu'il entend jouer un rôle accru dans le domaine de l'enseignement, pourtant officiellement réservé aux provinces.

Par le biais des subventions à l'enseignement secondaire et post-secondaire, le Secrétariat d'Etat nourrit l'ambition d'intervenir dans le contenu de l'enseignement et d'utiliser ce levier pour appliquer de façon plus rigoureuse la politique de bilinguisme du gouvernement.

Selon que M. Joyal se montrera plus sensible aux arguments du Québec que son prédécesseur ou plus rigide, le climat des rapports déjà tendus entre Ottawa et Québec risque de s'améliorer ou d'empirer.

L'ardeur que mit M. Joyal depuis son arrivée au cabinet à dénoncer toutes les politiques du Québec n'est pas une garantie d'harmonie.

Par contre, la venue de M. Charles Lapointe aux Relations extérieures est plus prometteuse. Contrairement à M. de Bané, M. Lapointe n'a pas, jusqu'ici, montré d'animosité envers le gouvernement de sa province. Son tempérament plus conciliant contribue peut-être, enfin, à éviter les interminables querelles touchant la présence du Québec à l'étranger.

La nomination de M. Herb Gray au Trésor plaira à beaucoup de gens. Il s'était rendu célèbre à l'Industrie et Commerce en privilégiant de façon systématique sa circonscription, notamment aux dépens du Québec. Une surprise désagréable toutefois: la nomination de Roméo LeBlanc aux Travaux publics. Voilà l'un des ministres les plus capables du gouvernement Trudeau. Il mériterait un poste plus important, où ses inépuisables talents d'habile négociateur auraient été mis davantage à profit. Il eut fait, par exemple, un secrétaire d'Etat plus fiable.

Pour le reste, il faudra voir si ces changements d'hommes traduisent une réelle volonté de renouveau. C'est surtout à M. Don Johnston, promu à la coordination des politiques économiques, qu'il appartiendra d'en faire la preuve.

le point

Ottawa et le dû des villes

Ce n'est pas la première fois que l'on accuse le gouvernement fédéral d'être un mauvais contribuable à l'égard de la ville de Québec d'abord et aussi des municipalités du Québec. Ottawa refuse toujours de verser une compensation raisonnable et équitable en lieux d'impôts fonciers et de taxes d'affaires. Le maire de Québec, Jean Pelletier, lui a reproché cette attitude à maintes reprises.

Aussi, il n'y a pas lieu de se demander si les membres du caucus péquiste de la région de Québec ont eu raison d'ironiser sur la petite cérémonie qui s'est déroulée récemment à l'hôtel de ville de Québec lorsque le ministre de la Défense, Gilles Lamontagne, est venu donner un acompte, une part d'une compensation jugée insuffisante. Ils ont tenu au cours d'une conférence de presse à rappeler certains faits: le gouvernement du Québec versera en 1982 la somme de 33 millions de dollars en lieu de taxes alors que le gouvernement fédéral ne paiera qu'environ trois millions de dollars.

De plus, en exhortant le gouvernement fédéral à se montrer meilleur contribuable à l'égard de la ville de Québec, le président du caucus péquiste, le ministre Jean-François Bertrand, s'est fait le porte-parole de toutes les municipalités du Québec qui globalement sont privées d'environ 45 millions de dollars en revenus que le gouvernement fédéral devrait verser en lieu de taxes.

La façon de calculer du gouvernement fédéral est vraiment inacceptable. C'est le discrétionnaire qui règne de ce côté-là. Ottawa fixe lui-même ce qu'il va payer.

Lors de la réforme sur la fiscalité municipale, on a établi que l'apport du gouvernement québécois serait toujours aux environs de 20 pour 100 du budget municipal de la ville de Québec. C'est plus logique.

Il est à souhaiter que M. Pelletier aura plus de succès auprès d'Ottawa maintenant qu'il est devenu, depuis juin dernier, président de la Fédération canadienne des municipalités.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral devrait se sentir davantage obligé envers les municipalités puisque c'est sa politique monétaire qui a provoqué la faillite de plusieurs entreprises avec le résultat que les municipalités ont perdu des revenus au chapitre des taxes d'affaires.

Maréchal FRANCOEUR



le monde vu d'ici

La grogne de s'amplifier en Israël



paul lachance

Il y a maintenant deux semaines qu'ont eu lieu les massacres des camps de réfugiés palestiniens de Sabra et de Chatila. Pourtant, la Knesset fait face à une aussi forte crise d'Etat et de conscience qu'aux premiers jours qui ont suivi ce lamentable événement.

Le premier ministre Begin est venu à résipiscence. Il a finalement acquiescé à la tenue d'une enquête complète sur ces massacres et endossé à l'avance toute responsabilité qui pourrait en être imputée à Israël.

Pourtant, il continuait, hier, à faire face à des pressions de plus en plus hostiles de la part de l'Opposition travailliste et des deux journaux les plus importants du pays qui de-

mandent sa démission.

Ailleurs, au sein de la diaspora juive, on continue en partie de le blâmer d'être allé trop loin au Liban, d'avoir rejeté trop catégoriquement le plan Reagan et d'avoir ainsi refusé d'un revers de la main un geste qui pourrait constituer un pas vers une paix possible au Moyen-Orient.

Ce que l'on reproche, en somme à Begin c'est son intransigeance, son entêtement maladif et son habitude de faire fi des opinions de tout le monde. On prend maintenant conscience que c'est le destin d'Israël qui est dans la balance et que celui-ci risque d'être davantage menacé si Menachem Begin continue plus longtemps d'être son premier ministre.

Les derniers sondages en Israël, même s'ils font état d'une baisse de sa cote dans l'opinion publique, témoignent néanmoins de sa forte popularité. Et M. Begin compte sans doute sur le temps pour faire oublier cet "incident de

parcours" et, surtout, sur les élections prévues pour mai ou juin prochain pour se maintenir au pouvoir. Mais, même là, qu'advient-il du Likoud, cette coalition de multiples petits partis qui le soutiennent à bout de bras?

Le fait est qu'il apparaît nettement qu'on parlera encore longtemps des massacres de Sabra et de Chatila, surtout de l'attitude qu'a adoptée M. Begin après leur perpétration.

La réponse de M. Begin aux massacres de Beyrouth a soulevé de graves questions sur son jugement, sa sensibilité morale, son respect pour la tradition juive. Et, même tout cela mis à part, sa "performance" de la semaine dernière suggère qu'il aurait perdu tout contact avec la réalité.

Son refus catégorique et contempteur d'acquiescer immédiatement à une enquête lui a aliéné beaucoup de ses congénères à l'extérieur du pays et cela pourrait, de par l'influence qu'ils ont sur la politique is-

raélienne et l'aide financière qu'ils fournissent à l'Etat hébreu, constituer un poids déterminant dans la balance de son avenir politique.

Les reproches que l'on a adressés à Begin ne lui sont pas apparus comme de judicieuses réflexions venant de bons amis mais comme une conspiration à son endroit. Un exemple: la semaine dernière, un rabbin proéminent au sein de la communauté juive américaine, ami personnel et fervent supporteur de Begin, s'est envolé vers Israël pour le supplier de regarder la réalité en face. Begin l'a renvoyé en l'accusant de faire partie de la meute de ses ennemis politiques.

Aucun pays du monde ne veut demeurer sans amis. Pour Israël, qui a constamment combattu pour son existence dans une mer d'hostilité, le support extérieur est une question de vie et de mort, à plus forte raison le support des Etats-Unis.

Même s'il a changé d'idée, depuis lors, M. Begin a, en refusant immédiatement une enquête sur les massacres palestiniens, suivi un exemple dangereux: Watergate. Il s'est placé dans une position apparemment irréversible comme l'avait fait Nixon.

Et l'on ne croit pas, surtout en Israël, que cette attitude, ce comportement soit près d'être oublié comme celui de Nixon, aux Etats-Unis, ne le sera jamais.

Israël apparaît être un Etat comme les autres. Mais les Israéliens ne le veulent pas comme les autres. Ils tiennent à cette image mythique qui leur semble avoir été affectée par les "abus" de la guerre libanaise et compromise par les massacres de Beyrouth. La tâche de juger est désormais pour eux une affaire de conscience dont ils sont les seuls à pouvoir soupeser la valeur dans la survie de leur patrie.

LA PAGE DES LECTEURS

La politique

Pomme souveraine

(Lettre adressée à Marcel Pélipin, éditorialiste)

Permettez-moi de vous dire que dans votre page éditoriale du samedi 18 septembre 1982, vous comparez des pommes et des oranges. Il est faux de comparer l'action économique des gouvernements du Québec et du Canada.

Au Canada, les leviers économiques appartiennent au gouvernement fédéral. Si nous nous retrouvons dans la situation catastrophique actuelle, le système fédéral et le gouvernement fédéral de M. Trudeau doivent en porter l'entière responsabilité. Le front commun des provinces l'avait averti, il y a un an, qu'il faisait fausse route. Les gouvernements provinciaux ont pris des mesures en fonction de leurs moyens que le fédéral tarde à imiter. Corvée-habitation est née au Québec, le gouvernement du Québec a mis ses cartes sur table face aux travailleurs du secteur public avant même que M. Trudeau se rende

compte de l'urgence de la situation à son niveau. L'augmentation des dépenses de l'Etat fédéral croît à un rythme inapproché. Le gouvernement qui maintient les taux d'intérêts à un niveau asphyxiant, c'est celui d'Ottawa, ne l'oublions pas.

La solution à la crise actuelle ne repose plus dans la négociation avec Ottawa, c'est impossible (réf.: comportement de M. Allan MacEchén face aux ministres des finances provinciaux). Elle réside dans la prise en main par les Québécois de tous les pouvoirs. Lorsque notre gouvernement aura tous ces pouvoirs, nous pourrions l'accuser de tous les maux. D'ici là les Québécois(es) sont les seuls responsables de leur situation actuelle. Ils peuvent s'en sortir, la seule voie acceptable est l'indépendance politique qui amènera un développement économique conforme à nos besoins.

Paul Crête
Gaspé



Nous avons besoin de maîtres

(Lettre adressée à Jacques Dumais, éditorialiste)

Il faut être pas mal intelligent pour ne pas tomber dans le panneau de nos politiciens. Il faut être honnête et clairvoyant. Aussi, je me permets de vous féliciter pour votre éditorial du 21 septembre intitulé "Tendresse, Imagination au pouvoir". C'est à se demander si ce n'est pas la "colère de l'agneau" citée dans l'Apocalypse. Je me suis moi-même volontairement éloigné de la politique pour une raison: celle de recevoir de l'amour. J'en avais besoin avant de vouloir m'engager dans une cause qui en vaillait la peine. C'est pourquoi je me suis tourné du côté des artistes et des journalistes. Je n'ai pas été déçu, même si cela m'a pris du temps avant de comprendre, car il me fallait quand même sans cesse me défendre, dans tout ce tournoiement collectif.

Quand sonne l'heure du réveil, c'est-à-dire quand on s'aperçoit que le concept de "production" se voit dépasser par ceux qui font de la prospective pour l'avenir, du moins la production à grande échelle, que reste-t-il de ces "idées" du début du XXe siècle qui ont assuré la prospérité de l'Europe et de l'Amérique? Le pouvoir d'achat a baissé parce qu'on produit moins ou à mauvais escient. Aussi parce que le consommateur bien souvent

perd la valeur de l'argent.

Ce dont je veux parler, c'est d'une théorie sur laquelle nous pouvons faire des recherches et baser notre action: la théorie médiévale du maître et de ses compagnons. Le maître est habituellement un homme plus âgé et ses compagnons sont plus jeunes. Peu à peu les compagnons deviennent maîtres et leur revenu augmente selon la croissance de leur travail et la compétence qu'ils acquièrent. Au fond, le maître lègue peu à peu à ses compagnons son art, une partie de plus en plus grande de revenus, lesquels revenus ne devraient pas être trop fixes, mais réalistes selon la richesse de l'entreprise et la qualité comme la somme du travail effec-

tué.

Nous sommes donc à la recherche de maîtres. Il faudrait faire des enquêtes là-dessus: quantifier les maîtres. Passer par les maisons, travail effectué par des jeunes intelligents et formés, polis, pour demander aux gens leur collaboration. Faire de la publicité là-dessus: par les médias, par les églises, par la démographie. Mettre cela sur ordinateur.

Le motif principal de tout cela, c'est qu'il faudra apprendre tôt ou tard à vivre avec ce qu'on a déjà. Il faudra apprendre à réparer à peu de frais, à rénover, à consolider. Il ne faudra pas négliger le travail des mains. Se mettre au travail. Favoriser la responsabilité et l'en-

traide, de même que la permanence.

Nous devons procéder par étapes:

- Le travail de publicité;
 - Le travail d'enquête;
 - La mise en marche du projet, c'est-à-dire le travail lui-même.
- Qualités des maîtres: ils devront être un peu comme des pères pour leurs fils et filles, avoir de la vaillance, le sens du leadership, l'aptitude à communiquer son savoir.

Qualités des compagnons: respectueux, tenaces, responsables, capables au terme d'accomplir le travail du maître, et ce durant une bonne période, autant que nécessaire.

Ce que je pense de la concurrence: elle eut facilement verser dans le monopole. Ce n'est pas un mal. Il y aura toujours des "petits". Mais il ne faut pas égorger les "petits".

Partons donc, les jeunes, confiants, à la recherche de maîtres, se disant que tout ouvrier mérite un petit salaire, croissant avec la valeur de son travail et aussi sa capacité de travailler. Enfin, un bon mot pour les psychologues, les infirmières, les travailleurs sociaux... et les artistes.

Jacques Poulin
Lac-Etchemin

Claude Ratté
Québec

La condition humaine

Le vrai partage

(Réponse à Christian Tremblay de Silery dont la lettre a été publiée vendredi 17 septembre)

Votre façon de dire aux femmes d'arrêter de chialer ou de rester célibataire si elles ne veulent plus jouer leur rôle de ménagère dénote un manque de compréhension décourageant. Vous ne voyez pas d'autres chemins possibles pour la femme que son rôle traditionnel. Aucune possibilité d'améliorer sa qualité de vie. Celles qui ne veulent pas devenir ménagères n'ont qu'à ne pas se marier. Ce n'est pas avec des arguments pareils qu'on va améliorer la situation de la famille dans notre société moderne.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'on ne devrait pas rémunérer la femme qui demeure à la maison mais pour des raisons bien différentes des vôtres. Je crois que ce serait perpétuer une situation que les femmes ne veulent plus, c'est-à-dire la femme exclusivement au foyer. En effet, les mouvements féministes nous ont fait prendre conscience du malaise profond qui existe à l'intérieur de ce rôle exclusif de mère et de ménagère et que c'est à force d'en parler qu'on a fini par cerner le vrai problème. Ce problème c'est justement la séparation des tâches.

Une personne a besoin pour son équilibre de participer à une vie familiale et à une vie sociale mais avec les rôles traditionnels on a privé l'homme et la femme d'une partie importante de ses aspirations profondes. C'est pourquoi un changement à l'intérieur du couple et de la famille apporterait

plus de gratifications dans la vie de chacun. La femme a fait les premiers pas dans ce sens mais maintenant elle a besoin de la collaboration de l'homme pour harmoniser famille et travail.

Quand l'homme aura compris l'importance de la paternité à l'intérieur de la famille peut-être consentira-t-il à laisser aller certains privilèges pour se concentrer davantage sur la vie familiale en acceptant que sa femme participe au marché du travail. Il y aura un temps à temps partiel sera vu comme un père de jeunes enfants qui a des obligations envers sa famille comme c'est le cas présentement pour la femme. Ainsi le couple dans le mariage devra s'adapter à la venue des enfants tout en conservant ses aspirations et non les enfants s'adapter au travail des parents, (garderie à temps plein cinq à six jours par semaine). Pour que la famille prenne ce nouveau visage, il faut la collaboration de l'homme et du milieu de travail. Présentement, pas assez d'hommes acceptent de jouer ce rôle auprès de leur famille parce que des tabous et des traditions tenaces nous empêchent d'évoluer plus rapidement.

C'est pour toutes ces raisons M. Tremblay que je pense que nous ne parlons pas de la même chose quand vous dites que vous partagez les tâches avec votre femme. Il ne s'agit pas de sortir les poubelles ou d'essuyer quelques assiettes après le souper pour parler de partage...

Monique Caron
Sainte-Catherine

La garde conjointe

Avec beaucoup d'intérêt, j'ai lu dans "LE SOLEIL" du 25 sept., un dossier sur la garde conjointe des enfants.

Le divorce étant un sujet qui nous préoccupe tous, il est important d'être informés des nouvelles connaissances dans ce domaine car nous n'en sommes pas à l'abri.

Je crois sincèrement que cette nouvelle voie peut être très profitable autant pour les enfants que pour les parents. Il est certain que cette solution n'est pas accessible pour tous. Cela demande une bonne collaboration entre les parents ce qui est très difficile, même impossible, dans certains cas.

Pour les parents qui pourront accéder à la garde conjointe, les sentiments de culpabilité, de détresse et de colère seront atténués.

Dans le cas où un des

conjointes à la garde légale de l'enfant, la prise en charge de tous les rôles devient une exigence trop lourde. Le parent se fatigue de ne pas avoir de répit. Il ne reçoit pas de support. Il reste seul avec les problèmes des enfants et a tendance à se décourager. Tandis que pour la garde conjointe, les parents partagent les responsabilités, se supportent mutuellement. Les parents vivent plus intensément les moments passés avec les enfants car ces derniers ne sont pas constamment à leur charge.

Mais l'important, ce n'est pas la façon d'obtenir la garde conjointe ou non, c'est de choisir ce qui nous convient le mieux en tant que parents et ce qui permettra aux enfants de s'épanouir et d'être heureux.

Lynne Levasseur
Beauport

La vie urbaine

Purges de Pelletier

Depuis quelque temps la ville de Québec a entrepris une véritable croisade visant à éliminer les affiches publicitaires de plusieurs commerces du centre-ville. Les cités choisies et les motifs évoqués par la ville pour procéder ainsi sont pour le moins étonnants.

Sous prétexte que le panneau-réclame de la boulangerie "Le Panetier" était coloré et qu'il bougeait au vent, la ville de Québec a fait disparaître cette splendide enseignage, évoquant un quelconque danger pour les automobilistes de la rue Saint-Jean. Pourtant, voitures et piétons bougent et sont colorés sans qu'on les enlève. Deuxième intervention municipale, le cas de la bicyclette rose de l'épicerie "La douce bouffe" jugée inesthétique. (Une automobile rose suspendue l'aurait-elle été moins). Comme si deux cas ne suffisaient pas, voilà que la ville de Québec s'en prend maintenant au panneau-réclame de la plus vieille épicerie de Québec soit celui de l'épicerie Moisan (rue Saint-Jean) sous le prétexte officiel qu'il est lui aussi inesthétique.

Puisque le maire Pelletier a carrément balayé du revers de la main les milliers de signatures qu'on retrouvait dans les pétitions dénonçant ces "purges" mu-

nicipales, je me dois ici de dénoncer publiquement ses abus. Parce qu'en agissant ainsi M. Pelletier vous enlève ce qui fait la personnalité, l'originalité et le cachet de tout un secteur du centre-ville. Si vous vous souciez tant d'esthétique, commencez donc par ce qui est pire: les innombrables spaghettis de fils électriques, les poteaux de téléphone, les autoroutes puantes et bruyantes qui détruisent des quartiers, les gratte-ci à deux pas du Vieux-Québec. Ou encore, ce "mur de Québec" d'un demi-mille de long qui coupe le quartier Saint-Jean-Baptiste en deux sur Saint-Cyrille. Un escalier pour le franchir serait d'ailleurs le bienvenu.

Si, pour vous, l'esthétisme commence par le grand M jaune du McDonald du Vieux-Québec, je préfère démissionner. Car tout comme votre illustre prédécesseur qui a bousillé Québec avec l'autoroute-cul-de-sac-Dufferin, vous allez faire mourir le centre-ville en le vidant de son charme et en le rendant impersonnel, triste et moche. Québec restera une des plus belles villes d'Amérique en autant qu'on respecte son originalité et son intégrité.

Denis Gravel
Québec

Visage à deux faces

- (1) M. le maire Pelletier, je vous remercie
- (2) D'avoir haussé le prix d'entrée d'Expo 82. Je regrette
- (3) De n'être pas allé plus souvent à Expo-Québec
- (4) Autant j'y ai dépensé, autant je m'y suis amusé.
- (5) Vous auriez été mal à l'aise
- (6) De me voir jouer au black-jack
- (7) Avec ces pauvres gens à qui
- (8) On devrait interdire de tels plaisirs.
- (9) Il ne restait malheureusement rien
- (10) A mes fils de leurs \$100 d'argent de poche, mais
- (11) Après avoir franchi le guichet.
- (12) Où on demandait la minime somme de
- (13) \$16 pour 2 adultes et 2 enfants.
- (14) Le plaisir de manger égalait celui de s'étourdir.
- (15) "C'est quelque peu insensé, non?"
- (16) Ai-je pensé. Néanmoins, l'an prochain, M. le maire.
- (17) Pensez donc un peu plus

- (18) Aux personnes à l'aise comme nous et moins
- (19) Aux personnes démunies, sans le sou.
- (20) Mettez-nous des jeux de hasard à \$10, \$25 même.
- (21) Expo-Québec, c'est l'affaire de tout le monde.
- (22) Voilà un slogan à rejeter. Elle appartient aux riches.
- (23) Le monde ordinaire a droit à cette foire.
- (24) D'accord! Accordons-leur une demi-journée (de pluie)
- (25) Les petites gens sont des citoyens à part entière.
- (26) Mais ils ne contribuent pas à votre caisse électorale...

Robert Martel
Loretteville

P.S.: Comme nous sommes dans un monde de "coupures", cher lecteur, retracez maintenant les lignes paires de l'article ci-haut et ne lisez que les lignes impaires. Vous y verrez alors le vrai fond de ma pensée.

L'éducation

Commissaire et "parent avant tout"

Monsieur le Président Lucien Flamand, de la CECQ

Le droit à l'information du public comme le droit de liberté de parole sont deux droits fondamentaux. Le fait d'avoir avisé en tant que commissaire de la CECQ un journaliste du SOLEIL, attiré au dossier de l'éducation, de la teneur des résolutions d'une réunion spéciale du conseil des commissaires concernant la vente d'un terrain adjacent à une primaire de quartier, — vente qui avait été dénoncée par le comité d'école et le comité de parents de la CECQ — n'est qu'un devoir de commissaire, soit celui d'informer la population des décisions qui sont prises en son nom.

Que la CECQ s'insurge contre le fait qu'un commissaire exerce son rôle de représentant du milieu qui défend les positions des comités d'écoles et du comité de parents ne m'atteint pas. En effet la CECQ n'a pas toujours répondu aux revendications des parents dans ses décisions.

Pourquoi le conseil est-il aussi incompréhensif à l'égard d'un commissaire qui comme tous les autres se doit de représenter les parents dans cette superstructure où il serait tellement plus facile d'entériner les recommandations de la direction générale et d'éviter ainsi d'être blâmé publiquement de "mauvaise volonté". Serions-nous liés à notre insu par une solidarité commissariale?

A ce que je sache, LE SOLEIL ne m'a pas encore accordé un entretien et je ne titre ni ne dicte la teneur des articles.

Les professionnels du journalisme, tout autant que les employés de la CECQ ont droit au respect. Si à la suite des faits rapportés et vérifiés par Monsieur Damien Gagnon auprès du secrétaire général de la CECQ, cette dernière fut accusée d'avoir tenu une réunion secrète, il appartient à celle-ci de s'assurer qu'à l'avenir de telles atteintes, même accidentelles, au droit du public à l'information, ne se reproduisent plus.

Là-dessus, monsieur le président, c'est avec grand espoir que je souhaite aux parents du Québec la réforme proposée par le ministre Camille Laurin dans son Livre blanc.

Il est grand temps que les parents prennent en charge les écoles

que fréquentent leurs enfants, afin d'éviter des luttes stériles. Luttés stériles pour conserver leur école de quartier, avoir des services de garde, obtenir des transports, des dîners à l'école, des brigadiers scolaires, des manuels adéquats..., enfin une école où on est chez nous en tout temps.

Ayant vécu, comme tant d'au-

tres parents, au sein du comité d'école Saint-Dominique, école maintenant vendue à la ville de Québec, les méfaits de la centralisation excessive des pouvoirs de la CECQ, son manque de sensibilité au milieu, la réforme proposée par le ministre Laurin s'avère urgente.

Notre préoccupation majeure monsieur le président devrait être, aujourd'hui même, l'école au service de l'enfant.

Parent avant tout.

Pierre Talbot,
commissaire à la CECQ,
Québec.

Pour rajeunir les enseignants

M. le ministre Camille Laurin

"Laurin veut rajeunir le corps professoral", titre LE SOLEIL de samedi.

"La moyenne d'âge du corps professoral est de 42 ans. Je la trouve trop élevée", commente le ministre Laurin. (LE SOLEIL, samedi, le 25 septembre).

Pastorale en déroute

Monsieur Normand Bolduc, président de la CSR de Tilly.

Lors de l'assemblée d'avril dernier de votre commission régionale, vos commissaires ont voté un budget restrictif et des mises en disponibilité conséquentes. Ce soir-là, votre directeur général, M. Sylvain Blanchette, se vantait de vouloir conserver tous les personnels mis en disponibilité. Les faits ne correspondent pas tout à fait aux bons sentiments de Monsieur Blanchette, puis-je vous le rappeler? En ce qui concerne les animateurs en pastorale, par exemple, savez-vous que depuis à peine trois ans, vos mesures légales de non-emploi ou de mises en disponibilité ont fait disparaître sept prêtres de votre régionale?

Pour ma part, je trouve de telles mesures légales répugnantes et inhumaines. Voilà pourquoi, après cinq années à l'emploi de votre régionale, où vos interventions légales me laisseraient vivre d'incertitude pendant trois mois à la fin de chaque année scolaire, j'ai refusé d'être mis aussi gentiment sur les tablettes cette année.

Le fait de vivre avec l'adolescent et de s'insérer dans son processus éducatif pour lui pro-

Savez-vous, M. le ministre, que 3,000 enseignants partagent votre opinion? Savez-vous que 3,000 enseignants et enseignants aspirent à une retraite décente après 35 années de travail auprès des jeunes, mais sont obligés de demeurer à leur poste parce que votre gouvernement a voté la fameuse et injuste loi 60 qui ne leur permet pas de recevoir la pension

décente que reçoivent leurs collègues de l'enseignement? Il s'agit, vous l'avez compris, M. le ministre, des 3,000 enseignants ex-religieux dont 70 pour 100 sont des enseignants ex-religieuses, qui ne demanderaient pas mieux que de laisser un emploi pouvant être comblé par une partie des 4,000 enseignants mis en disponibilité.

"Quatre mille enseignants en disponibilité, lit-on dans LE SOLEIL, ce qui tire des coffres de la province \$130 millions annuellement. Huit mille enseignants prévus en disponibilité, lit-on encore, ce qui soutirera \$300 millions au budget... annuellement...!"

Qu'en coûterait-il donc à la Belle Province pour permettre une retraite décente aux 3,000 enseignants ex-religieux qui ont passé leur vie au service de la jeunesse? D'après une étude effectuée par M. François Gendron, alors ministre de la Fonction publique, il en coûterait \$54 millions, non pas annuellement, mais définitivement... Trois mille enseignants à la retraite décente, trois mille nouveaux postes à offrir... et un rajeunissement du corps professoral...

Existe-t-il quelque part un ministre qui veut une gestion saine et un bon gouvernement?

Simone Lachance
Saint-Augustin

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Julien Carrier,
Stoneham.

Mise en garde de la SQ contre une escroquerie

par Michel TRUCHON
C'est bien connu, les périodes de crise économique ont toujours été l'occasion pour les audacieux de faire fortune et les escrocs ne ratent pas

l'occasion. L'activité de ces derniers se manifeste depuis quelques temps dans un réseau pyramidal d'investissements qui commence à faire des victimes dans la région de Québec.

La section des crimes économiques de la Sûreté du Québec tient à mettre la population en garde contre les agissements de ces individus dont la campagne aurait pris

naissance en Ontario. Déjà, l'enquête est fort avancée à Montréal où plusieurs dizaines de personnes ont été frustrées de milliers de dollars. Fonctionnant sur les principes

des chaînes de lettres et des ventes pyramidales, le réseau d'investissement promet des revenus minimaux de \$8,000 pour une mise de fonds de \$1,000.

de leur argent.

Et les "endormeurs publics", ayant facilement recueilli la manne, s'empresse de choisir un autre nom et se retirent sans demander leur reste pour recommencer ailleurs.

La police rappelle qu'il est illégal de participer à un réseau pyramidal et que d'après l'article 189.1.E du code criminel, les instigateurs ou participants peuvent être passibles d'un emprisonnement de deux ans.

On ne sait pas encore combien de personnes ont pu être contactées dans la région de Québec, mais le réseau aurait déjà pris une certaine importance. Il s'est même étendu au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le "fléau" vise toutes les couches de la société et même des étudiants sur le point de recevoir l'argent de leur bourse auraient été sollicités par ces escrocs en col blanc.

Rappelant aux gens que même si la situation économique rend cette entreprise attrayante, les policiers des crimes économiques demandent la collaboration du public et prient ceux qui seraient approchés de signaler le fait à la police.

Au procès Pabiou, les thèses de jalousie et de suicide s'opposent

par Louise LEMIEUX

Tandis que le procureur de la Couronne, Me Marc-André Bouliane défend la thèse de l'amant jaloux qui tue sa maîtresse, l'avocat de la défense, Me Guy Bertrand se demande s'il y a eu meurtre et défend la thèse du suicide ou de la mort accidentelle.

C'étaient les plaidoiries, hier, dans le procès de Jean-Jacques Pabiou, accusé du meurtre sans préméditation de Christiane Ginas-Lenain. Mme Ginas, âgée de 41 ans, avait été trouvée morte, dans la baignoire de son logement à Sillery, le 27 novembre 1975.

Selon l'autopsie pratiquée à l'époque par le Dr Richard Authier, la mort, par noyade serait survenue entre 11h et 12h30 et M. Pabiou, selon le témoignage d'une voisine, aurait été vu à 11h30, sortant du logement de Mme Ginas.

L'argumentation de Me Bouliane

Me Bouliane a rappelé au 12 jurés que Jean-Jacques Pabiou et Christiane Ginas-Lenain avaient eu une liaison de 1970 à 1975. En avril 1975, c'est la deuxième rupture du couple. Pabiou accepte mal cette rupture définitive. Entre les mois de mai et novembre l'accusé "de vient gentil avec Mme Ginas, il l'aime, il veut vivre de nouveau avec elle", explique Me Bouliane. Mais Mme Ginas refuse. En novembre, elle fréquente un autre homme.

Le mobile du crime est évident, selon Me Bouliane, la jalousie — "si tu ne m'appartiens pas, tu n'appartiendras à personne d'autre". "N'est-ce pas là le comportement vraisemblable d'un homme jaloux?" argue Me Bouliane. L'avocat de la Couronne rejette l'hypothèse du suicide: la victime était en position financière intéressante, ne prenait ni mé-

dicaments, ni boissons alcooliques. Elle n'avait aucune raison de s'enlever la vie.

La mort naturelle n'est pas plausible non plus, selon l'avocat. Le médecin-légiste, en pratiquant l'autopsie, a découvert "un coeur en parfait état pour une femme de son âge". Et s'il y avait eu crise d'épilepsie, "le Dr Authier aurait trouvé de l'écume plutôt que du spume dans la bouche de la victime".

Les marques dans le cou et au genou de la victime prouvent qu'il y a eu mort avec violence, selon l'avocat de la Couronne. Le médecin-légiste, Richard Authier, a d'ailleurs déclaré que ces blessures avaient été faites avant la mort.

"La lésion au genou est une lésion d'usure" rappelle Me Bouliane. "Elle est exactement là où elle devrait être si le corps avait été traîné, sur un tapis, de la chambre à coucher à la salle de bain".

Me Bouliane a finalement rappelé au jury, composé de six hommes et de six femmes, que la voisine du logement en-dessous de celui de Mme Ginas avait entendu des pas venant vers la salle de bain, et que peu après, elle avait aperçu M. Pabiou qui sortait du logement de Mme Ginas.

"Vous avez le mobile du crime, la jalousie; vous avez la dernière personne à avoir vu Mme Ginas, Jean-Jacques Pabiou" a dit Me Bouliane en s'adressant au jury.

...et celle de Me Bertrand

L'avocat de la défense a pour sa part tenté de convaincre le jury qu'il n'y avait pas eu meurtre.

"Personne ne s'est imaginé qu'il pouvait ne pas y avoir meurtre. Tout de suite on a pensé que s'il y avait des marques suspectes (au cou et au genou) il y avait

meurtre. Et le suspect numéro un est l'amant de la victime" a soutenu Me Bertrand, s'adressant au jury.

Selon l'avocat de la défense, l'heure de la mort remonte à 12h30 et son client a été vu, sortant de chez la victime, à 11h30. Comme le médecin-légiste, Richard Authier, a noté la rigidité et la lividité du cadavre au moment de l'autopsie, vers 15h30, et que selon ce spécialiste, de tels phénomènes sont perceptibles trois heures après la mort, Me Bertrand en déduit donc que la mort de Mme Gi-

nas remonte à 12h30, le 27 novembre 1975.

Les éraflures au cou et au genou de la victime ont-elles été faites avant ou après la mort? se demande Me Bertrand. L'avocat, d'après l'avocat, n'a pas prouvé "hors de tout doute raisonnable" qu'elles étaient reliées à la mort de la victime. "Les blessures sont tellement superficielles qu'on a peine à les voir, même sur les photos couleur. On a l'impression qu'elles étaient là depuis on ne sait combien de temps" a dit Me Bertrand qui sou-

tenait qu'elles auraient aussi bien pu avoir été faites par des personnes (la fille de Mme Ginas qui a trouvé sa mère dans la baignoire, les policiers, le médecin-légiste) qui ont manipulé la victime après sa mort. Me Bertrand s'est aussi élevé contre l'absence de test de barbiturique au moment de l'autopsie. "Qu'est-ce qui nous dit que Mme Ginas n'avait pas de barbiturique dans le sang et qu'elle ne s'est pas tout simplement endormi dans le bain et noyée?" s'est-il demandé.

Me Bertrand a le pri-



Cadeaux Vive les mariés

OFFERTS PAR LE SOLEIL AUX FUTURS MARIÉS

Une valeur de plus de \$35



Notre cadeau VIVE LES MARIÉS est gratuit, pratique et intéressant

Voici ce que recevront les mariés:

- Plus de 25 produits de qualité, plein format
- Des bons-rabais valant plus de \$12
- Des livres de recettes
- Deux semaines d'abonnement gratuit au SOLEIL
- Le tout d'une valeur de plus de \$35

Si votre mariage ou celui de parents et amis est prévu d'ici quelques mois, profitez de cette offre. Les futurs mariés inscrits recevront le cadeau VIVE LES MARIÉS. Remplissez ce coupon pour vous-même ou pour des parents ou amis et retournez-le par la poste. Sans déboursé et sans obligation. Nous nous occuperons du reste. Tous les formulaires doivent nous parvenir AVANT le mariage.

Le cadeau VIVE LES MARIÉS est un hommage du quotidien LE SOLEIL

IL NE S'AGIT PAS D'UN CONCOURS UN SEUL COUPON SUFFIT CHAQUE NOUVELLE MARIÉE INSCRITE RECEVRA UN CADEAU

Des produits différents peuvent être substitués selon la disponibilité

LE SOLEIL

A: Département "Vive les Mariés"
390, rue St-Vallier est
Québec G1K 7J6

(Veuillez écrire en lettres majuscules)

Nom de la fiancée: _____ Prénom: _____ Nom de famille: _____

Nom du fiancé: _____ Prénom: _____ Nom de famille: _____

Adresse actuelle de la fiancée: _____ No. _____ Rue _____ App. _____

Ville ou village _____ Province _____ Code postal _____ No de téléphone _____

Date du mariage: _____ Jour _____ Mois _____ Année _____

Adresse après le mariage (si connue): _____

Cochez si vous êtes: Fiancée Mère Parent(e) Ami(e)

Votre nom: _____

Adresse: _____ No. _____ Rue _____ App. _____

Ville ou village _____ Code postal _____ No de téléphone _____

Cadeaux Vive les mariés

Nous offrons un seul cadeau par nouveau couple.



PAMPERS

Couches jetables, super-absorbantes de jour. 16 à 23 livres.

Boîte de 60

SPECIAL K MART 949\$

samedi super achats

samedi 2 octobre 1982

<p style="text-align: center;">PLANTES TROPICALES</p> <p>Assortiment de pots de 4 1/2". Technicien professionnel sur les lieux pour tous renseignements.</p> <p style="text-align: center;">SPECIAL K MART 1 99\$</p>	<p style="text-align: center;">FAB</p> <p>Détergent à lessive, au grand pouvoir nettoyant, fraîcheur de citron, 12 litres.</p> <p style="text-align: center;">SPECIAL K MART 6 99\$</p>
<p style="text-align: center;">TERREAU TOUT USAGE</p> <p>Idéal pour toutes plantes de maison, sac de 17.5 litres.</p> <p style="text-align: center;">SPECIAL K MART 1 49\$</p>	<p style="text-align: center;">PLANTES TROPICALES</p> <p>Assortiment, à suspendre 10", technicien professionnel sur les lieux pour tous renseignements.</p> <p style="text-align: center;">SPECIAL K MART 6 99\$</p>
<p style="text-align: center;">CARTOUCHES</p> <p>En plastique pour la chasse, marque Mondial, Grosseurs 4 à 7 1/2. Boîte de 25</p> <p style="text-align: center;">SPECIAL K MART 5 99\$</p>	<p style="text-align: center;">VADROUILLE ABEILLE</p> <p>Modèle pratique doté d'un presse-éponge puissant.</p> <p style="text-align: center;">SPECIAL K MART 10 49\$</p>

• PLACE FLEUR DE LYS
550, BOUL. LAMÉL, QUÉBEC

OUVERT: lundi à mercredi: 9h à 17h30
Jeudi et vendredi: 9h à 21h • Sam. 8h30 à 17h

• PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS
999, RUE DE BOURGOGNE, STE-FOY, QUÉBEC

OUVERT: lundi à mercredi: 9h à 18h
Jeudi et vendredi: 9h à 21h • Sam. 8h30 à 17h

PRIX EN VIGUEUR LE SAMEDI

- Jusqu'à épuisement du stock
- Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.





LE SOLEIL

Nos lecteurs sont notre FORCE. Soyez du nombre!

Service des abonnements

647-3333

LE SOLEIL

CORRECTIONS

Des erreurs se sont glissées dans notre annonce parue le mercredi 29 septembre, en page B-4 de ce journal. On aurait dû lire:

BREUVAGE DE POMMES
F.B.I. (au lieu de jus de pommes) cont. de 1.8l **99¢**

BREUVAGE D'ORANGES
F.B.I. (au lieu de jus d'oranges) cont. de 1.8l **99¢**

De plus, les illustrations ne sont pas conformes aux produits annoncés.

Nous nous excusons de ces erreurs auprès de notre clientèle.

